RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ENIM POUR 2010

Etape déterminante dans l'histoire de l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 a conféré un nouveau statut à l'Etablissement, en se substituant au décret n°53-953, sauf pour des dispositions relatives aux cotisations et contrôle médical.
Placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget, l'ENIM présente désormais une organisation conforme à celle des autres régimes sociaux, avec des instances dirigeantes dotées d'un conseil d'administration.
Dans ce conseil, l'expression des assurés est portée par quatre membres représentant la pluralité du monde maritime, qui siégent auprès de quatre autres personnalités issues des Pouvoirs publics. Deux représentants du personnel ont par ailleurs voix consultative.

Autre fait majeur intervenu en 2010 : le siège de l'ENIM a été transféré de Paris à La Rochelle, par arrêté du ministre des transports en date du 14 octobre 2010.

Dans ce contexte porteur de fortes novations, la qualité de la gestion a été reconnue par la certification des comptes.
Inflexions à noter : les dépenses de protection sociale (1 471,24M€) marquent une diminution (- 1,34%, dont - 5,13% dans le domaine de l'assurance maladie), tandis qu'une baisse est aussi enregistrée pour les dépenses d'action sanitaire et sociale (- 0,05%) et de fonctionnement (- 2,89 %). S'agissant des ressources, les fonds propres générés par les cotisations ne représentent plus que 151,47M€ d'un ensemble totalisant 1 650,57M€ (baisse de 49,96% de la part armatoriale en 10 ans), les subventions de l'Etat et de la CNAMTS augmentant d'autant.

La performance technique s'est notamment exprimée à l'occasion de la traduction applicative des mesures, complexes, décidées par le Gouvernement pour l'outre mer. Plus globalement, la refonte des systèmes d'information a continué de mobiliser (secteurs des cotisations, de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie), la volonté de services optimisés au bénéfice des assurés étant conciliée avec les impératifs de contrôle et de maîtrise des coûts.

Parallèlement à ces dynamiques de la gestion, les spécificités normatives de la protection sociale des marins ont été confortées à l'occasion de la parution du code des transports : le code des pensions de retraite des marins et diverses lois afférentes s'y trouvent insérés et actualisés. Intervenant à titre d'expert dans la construction de ce corpus, les services juridiques de l'ENIM ont veillé à faire valoir les spécificités sociales maritimes dans la force de leur cohérence.

Signé :

Le Directeur de l'ENIM
Philippe Illionnet

SOMMAIRE

PAGES	
4	DOMAINE JURIDIQUE
7	ACTIVITE DES CENTRES ENIM DE PRESTATIONS MALADIE, PENSIONS, COTISATIONS
12	ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
15	CONTROLE MEDICAL
16	INFORMATIQUE
18	COMMUNICATION, DOCUMENTATION
19	LES AGENTS ET LEUR ENVIRONNEMENT
21	COMPTES, CONTROLE INTERNE
23	ANNEXES
24	EFFECTIFS DES MARINS ET DES PENSIONNES
27	REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE MALADIE
28	PENSIONS ET ALLOCATIONS SUR LA CRM ET LA CGP
29	CONTRIBUTIONS DES ARMATEURS, COTISATIONS DES MARINS
30	INDICATEURS D'ACTIVITE DES CENTRES
31	PRINCIPALES PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
32	INDICATEURS D'ACTIVITE DU CONTROLE MEDICAL
34	EFFECTIFS ET FORMATIONS DU PERSONNEL
35	CHARGES ET PRODUITS
38	GLOSSAIRE

évolution du cadre juridique

Etablissement public administratif à part entière depuis juillet 2008 en n'étant plus chargé conjointement d'une mission de direction d'administration centrale, l'ENIM a eu son nouveau statut défini en 2010 : le décret n°2010-1009 du 30 août l'a confirmé en qualité de gestionnaire du régime de sécurité sociale des marins, tout en rénovant son fonctionnement.

Auprès des administrations de tutelle, l'ENIM continue d'être associé à la définition des réformes sociales du secteur maritime, son expertise de praticien s'avérant essentielle.

Nouveau statut

• réorganisation

Le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de l'ENIM explicite la mission de l'Etablissement : gérer le régime spécial de sécurité sociale des marins exerçant au commerce, à la pêche, aux cultures marines et à la plaisance. Inchangé, le champ de la protection s'applique aux risques relatifs à la vieillesse, au décès, à l'accident du travail, à la maladie (professionnelle ou non), à la maternité, à l'invalidité.

S'agissant de l'organisation administrative, l'évolution s'affirme par une triple tutelle des ministres en charge de la sécurité sociale, du budget et de la mer. Historiquement lié à la Direction des affaires maritimes, l'ENIM a conclu avec celle-ci une convention, le 21 octobre 2010, qui institue de nouveaux modes coopératifs dans l'intérêt général du monde maritime.

Au niveau de l'organisation financière, le décret n°2010-1009 continue de renvoyer au décret n°53-953 du 30 septembre 1953. Les règles de taxation et recouvrement des cotisations sociales demeurent donc, dans l'attente d'un décret qui reprécisera les modes de déclaration des services, de calcul et de perception des cotisations.

• nouvelle gouvernance

L'organisation de la prise de décision est modifiée pour correspondre à celle de la plupart des établissements publics administratifs : un conseil d'administration et le directeur de l'ENIM sont désormais les organes dirigeants.

- Le ***conseil d'administration***, composé de représentants de l'administration et des principales organisations professionnelles maritimes, délibère notamment sur le budget, les projets d'achat ou de vente d'immeubles, les conditions d'attribution des aides sociales. Il peut, par ailleurs, être consulté sur les projets de textes relatifs au régime social des marins.
- Le ***directeur de l'ENIM*** est, quant à lui, chargé d'exécuter les délibérations. Dans ce cadre, le dispositif des délégations de compétences au sein de l'ENIM a été modifié, et les délégations de signature ont été portées à la connaissance du public sur le site Internet de l'ENIM.

Le décret n°2010-1009 prévoyant, par ailleurs, la passation d'une ***convention d'objectifs et de gestion*** entre l'ENIM et ses tutelles, les réflexions ont débuté au sujet des engagements réciproques (objectifs pluriannuels, moyens de fonctionnement, actions) auxquels correspondront une dotation budgétaire.

• simplification

Outre ces dispositifs afférant au statut juridique, une réorganisation de l'ENIM en tant qu'organisme de sécurité sociale a été stipulée en matière de reconnaissance du caractère professionnel des maladies ou accidents pouvant affecter les marins : la procédure de contrôle médical devra ainsi être simplifiée par décret.

• terme du Conseil supérieur de l'ENIM

Corollaire de l'évolution statutaire, le Conseil supérieur de l'ENIM, créé il y a plus de 50 ans pour veiller à la protection du régime et conseiller en ce domaine le ministre de la marine marchande, a cessé d'exister. La tradition de dialogue social, qui faisait percevoir l'institution comme un parlement social maritime à vocation consultative, devrait perdurer au travers d'une autre instance : le Conseil supérieur des gens de mer

prochainement institué auprès du ministre de la mer. A l'ENIM, l'expression de la pluralité maritime est désormais portée par les membres du conseil d'administration.

Délocalisation du siège

Par arrêté du 14 octobre 2010, le siège de l'ENIM, jusqu'alors implanté place Fontenoy à Paris, a été localisé à La Rochelle.

Meilleure lisibilité du droit applicable aux marins et gens de mer

- ***publication du code des transports***

Pour l'élaboration de ce nouveau code qui tend à regrouper l'ensemble des textes en vigueur par mode de transports, l'ENIM a pleinement apporté sa force de proposition. La partie dédiée à la navigation et aux transports maritimes inclut en effet les dispositions relatives au régime spécial de sécurité sociale des marins et gens de mer, en l'occurrence : le code des pensions de retraites des marins (CRM) et le décret-loi du 17 juin 1938 relatif à l'assurance de la Caisse générale de prévoyance des marins (CGP). La partie législative du code, publiée par l'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010, est entrée en vigueur le 1er décembre 2010. Les dispositions du décret-loi de nature règlementaire, ont fait l'objet d'une simple annonce législative (elles seront codifiées ultérieurement dans la partie réglementaire).

Dès l'entrée en vigueur du code, ***l'instruction générale ENIM n°14 du 1er décembre 2010*** relative à l'assurance vieillesse des marins a précisé aux services les évolutions législatives à prendre en compte.

- ***validation pour pension des périodes de formation professionnelle maritime***

Se substituant aux circulaires et notes antérieures, l'***instruction ENIM n°9 du 26 octobre 2010*** a synthétisé les dispositions relatives à la prise en compte de certaines périodes de formation professionnelle maritime pour les pensions des marins. Outre une optimisation du traitement des demandes de validation, cette actualisation devrait permettre de minorer les recours contentieux.

Loi sur la réforme des retraites du 9 novembre 2010

L'assurance vieillesse des marins n'est pas directement concernée par cette réforme. Cependant, incidemment, le relèvement des bornes d'âge pour la retraite fixé par la loi interfère pour l'entrée en jouissance des pensions dites "spéciales" de la CRM (moins de 15 ans de services) ainsi que pour le bénéfice du cumul des pensions et revenus d'activité.

Classement catégoriel des marins

Engagée en 2006, l'étude de la réforme du classement catégoriel des marins et des salaires forfaitaires correspondants s'est poursuivie au cours de 2010, avec des concertations menées avec les partenaires maritimes et la production de nouvelles simulations financières. Tout autant que l'équité, le futur dispositif doit respecter les équilibres budgétaires du régime.

Régularisation d'affiliation à l'ENIM des marins du service général

Le transfert d'affiliation et de cotisations à l'ENIM sollicité pour des salariés temporairement affiliés au régime général alors qu'ils naviguaient dans des services généraux s'est finalisé en 2010. Engagée en 2005, l'opération a été conduite avec la Caisse régionale d'assurance maladie de Bretagne et la société hôtelière concernée pour le bénéfice d'environ 530 marins.

Assistance juridique

Nombre d'analyses ont été produites, en particulier à l'occasion de la loi sur la réforme des retraites. Thèmes le plus souvent abordés par les assurés et les employeurs : les prescriptions de droit, les validations de formation professionnelle, le partage des pensions de réversion, les classements catégoriels.
S'agissant des questions parlementaires, l'ENIM demeure sollicité pour l'élaboration des réponses. Des éclairages ont ainsi été apportés sur l'évolution du pouvoir d'achat des marins et des pensionnés, sur les bonifications des pensions pour enfants et campagnes militaires en Afrique du Nord, sur les possibilités de cumuls d'emploi et de retraite.

Contentieux 2010

Trois types de contentieux sont gérés : l'un dit "général" porte sur les litiges relatifs à la réglementation de la CGP et de la CRM ainsi qu'au recouvrement des cotisations, le second dit "technique" concerne plus spécifiquement les contestations de l'appréciation des taux d'incapacité permanente partielle ; le troisième porte sur les recours diligentés par l'ENIM pour recouvrer ses débours auprès de tiers responsables de dommages à l'encontre des affiliés.

⇨En 2010, **450 affaires** ont reçu une solution au terme d'accords amiables ou de jugements, sur les 1 425 dossiers gérés.
Le bien fondé des positions de l'ENIM continue d'être fortement reconnu par les tribunaux en matière de contentieux général et technique, avec 144 affaires gagnées pour 50 perdues sur un total de 232 (38 désistements, radiations ou irrecevabilités étant répertoriés).

Dans le détail,

- **contentieux général**

⇨ Sur les 202 affaires jugées, 126 ont été gagnées, 41 perdues. 35 dossiers ont par ailleurs donné lieu à désistement, radiation, irrecevabilité.

Les examens en 1ère instance concernent principalement les décisions relatives aux maladies professionnelles, validations de périodes d'enseignement maritime et remboursements de frais de transport. En appel, les recours sont surtout formés au sujet de l'ouverture des droits à l'assurance vieillesse.

- **contentieux technique**

⇨30 dossiers ont été conclus, 18 affaires étant gagnées et 9 perdues. 3 cas de radiation ou d'irrecevabilité ont été enregistrés.

⇨ Premiers motifs des litiges : la maladie professionnelle (28% des cas), la qualification du risque (15%). Devant la Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail, l'essentiel des appels est formé par l'ENIM.

- **actions récursoires contre les tiers responsables**

⇨218 recours ont été diligentés par l'ENIM.
Montant des débours récupérés auprès de tiers : 1 489 058€.

Thèmes des actions : les accidents de la circulation et les rixes principalement, auxquels s'ajoutent, plus marginalement, divers motifs telles les erreurs médicales et les maladies nosocomiales.

▶ Pour mener à bien ses actions, l'ENIM fait appel à des avocats. Le règlement des honoraires versés s'est élevé à 168 762€.

activité des centres ENIM

prestations d'assurance maladie - maternité

En 2010, les trois centres de liquidation des prestations (CLP) de l'ENIM ont géré la protection de 109 419 personnes (contre 114 502 en 2009) couvertes au titre des assurances maladie et maternité de la Caisse générale de prévoyance (CGP). Soit :

- ***77 215 assurés (32 297 marins, 44 918 pensionnés),***
- ***32 204 ayants droit (18 583 chez les actifs et 13 621 chez les pensionnés).***

volumes gérés

● Le volume des **lignes de décompte**, qui correspondent aux prestations mentionnées sur les feuilles de soins et les factures des professionnels de santé, marque une baisse de 3,21% entre 2009 et 2010 en passant de 12 854 245 à 12 441 280. A noter : pour ce qui est des feuilles de soins, 82% sont traitées sous un mode automatisé, leur transmission s'opérant par la voie électronique. Les autres feuilles, sur papier, exigent une liquidation individualisée (9 100 feuilles de ce type en moyenne hebdomadairement).

En terme de dépenses, les actes totalisent 223 804 646€ contre 225 711 989€ en 2009 (-0,85%), sachant qu'à cette notion d'acte correspondent les prestations en espèces (indemnités journalières et indemnités de nourriture) ainsi que les prestations en nature (honoraires médicaux, frais de séjour hospitalier, dépenses forfaitaires hospitalières, prescriptions d'analyses, d'auxiliaires de santé, de pharmacie, de prothèses optiques...).

L'évolution à la baisse est surtout sensible en matière d'honoraires médicaux (-4,65%) et de prescriptions d'analyse (-4,33%), les frais de séjour hospitalier étant stables (+0,22%). La diminution du recours aux soins de ville, constatée par le régime général pour ses assurés, s'avère ainsi également observée à l'ENIM.

autres points

● **Relations avec les hôpitaux**

La généralisation du paiement des prestations hospitalière par flux électronique a été décidée, au plan national, à compter du 1er juillet. Pour cette mise en oeuvre, une unité de traitement spécifique a été créée à l'ENIM, l'attention étant notamment portée sur le risque temporaire de doubles facturations ainsi que sur la récupération des franchises auprès des assurés.

● **Adossement informatique à la CNAMTS**

L'avancée de ce chantier s'est principalement traduite, en 2010, par la livraison de deux logiciels : l'un ("Erasme") facilite les requêtes relatives aux droits des assurés sur la base dédiée du régime général, l'autre ("Hippocrate") concerne les applications du contrôle médical.

L'ENIM a par ailleurs été désigné comme chef de file des régimes partenaires de la CNAMTS pour tester le nouveau fonctionnement d'une base de données qui centralise les informations identitaires relatives aux assurés afin d'optimiser les fiabilités. Les études se sont ainsi poursuivies tout au long de 2010, la mise en production étant prévue en 2011).

pour rappel

L'option a été prise en 2003 d'un partenariat d'infogérance avec la CNAMTS pour les traitements informatiques de la CGP, l'ENIM de par sa taille ayant difficilement les moyens de suivre les nombreuses évolutions techniques et fonctionnelles de l'assurance maladie. Alors que le chantier devait être finalisé en 2005, la CNAMTS n'a permis des avancées qu'en 2007 et plus significativement en 2008 pour le traitement des prestations en nature (actes médicaux, séjours hospitaliers, transports sanitaires...).

➔ Pénalisant en terme de surcoûts et difficultés, ce retard oblige l'ENIM à une double gestion : l'adaptation aux systèmes du Régime général et le maintien des traitements de la CGP en interne.

NB : Fin 2010, la CNAMTS demeurait dans l'impossibilité de livrer l'ensemble des applications relatives au traitement des prestations en nature (logiciels de contrôle principalement) et de traiter les prestations en espèces.

comptes assurés

Mis en ligne sur le site Internet de l'ENIM en octobre 2009, ce service permet aux assurés de suivre l'évolution du remboursement de leurs frais d'assurance maladie.
En 2010, de nouvelles fonctionnalités ont été introduites qui offrent davantage d'autonomie à l'utilisateur. A la fin de l'année, environ 2 000 comptes s'avéraient ouverts par les assurés de la CGP.

cartes européennes d'assurance maladie

En 2010, 3 944 cartes européennes d'assurance maladie ont été diffusées aux assurés de l'ENIM qui en avaient sollicité l'attribution (contre 3 691 en2009). Cette dotation peut être rapportée au volume émis au plan national (1 357 729 cartes).

contrôles

Les contrôles automatisés prévus au titre de l'adossement à la CNAMTS n'étant pas entièrement implantés, l'ENIM a procédé à des vérifications approfondies sur des cibles sélectionnés en fonction des enjeux financiers : cartes Vitale, actes des kinésithérapeutes et des infirmiers, transports sanitaires.
Dans tous les cas, ces contrôles ont impliqué de se référer à une chaîne de processus définie, d'identifier les risques par phase de traitement, de les évaluer en termes d'enjeux, de mesurer l'efficacité de l'action au moyen d'indicateurs.

pensions de retraite et d'invalidité

En 2010, le Centre des pensions (CDP) de Paimpol a servi un volume de 127 886 pensions, au titre de la Caisse de retraite des marins et de la Caisse générale de prévoyance, à 121 774 bénéficiaires (6 112 d'entre eux cumulant des pensions des deux caisses).

volumes gérés

pensions servies

● L'inflexion à la baisse du nombre des pensionnés est observée pour la 2ème année consécutive : 118 279 pensions d'**ancienneté** ont été servies par la Caisse de retraites des marins (CRM), contre 118 673 (-0,3%) en 2009 et 118 826 (-0,4%) en 2008.
Dans cet ensemble, la part des pensions dites "spéciales" pour valider de brèves activités (trois mois à 15 ans) est essentielle : 43 903 (43,75% contre 43,04% en 2009), l'évolution correspondant aux carrières moins uniformément maritimes que par le passé.

● Les pensions d' **invalidité** servies par la Caisse générale de prévoyance (CGP) diminuent également : 9 607, contre 9 869 en 2009 (-2,65%).

A NOTER. L'importance croissante des pensionnés disposant de ressources très modiques est indiquée par le volume des exonérations consenties pour la contribution sociale généralisée et la contribution pour le remboursement de la dette sociale : 70 416 exonérations ont été octroyées, sur 127 886 pensions servies.
La précarité atteint donc 55,06% des pensionnés: proportion plus accusée qu'en 2009 où elle était de 54,60%.

Rappel de quelques seuils, selon la résidence :
- Métropole : 9.876 € (1 part) et 15.150 € (2 parts) /an,
- Guyane : 12.219 € (1 part) et 18.220 € (2 parts) /an,
- Martinique, Guadeloupe, Réunion : 11.686 € (1 part) et 17.114 € (2 parts) /an.

pensions concédées

● Sur la **CRM**, le volume des concessions augmente de 0,87% s'agissant des pensions allouées en droit direct aux marins (2 542 contre 2 520 en 2009). Il diminue de 7% s'agissant des pensions attribuées aux ayants droit (2 193 contre 2 359).
Dans cet ensemble, la part des pensions "spéciales" est majeure : 1 530 pensions.

● Sur la **CGP**, le volume des pensions d'invalidité concédées aux marins et aux ayants droit diminue nettement : -9,8%, avec 239 pensions allouées contre 265 en 2009. Cette baisse étant liée à celle des accidents et maladies professionnels, l'impact positif des campagnes de prévention menées par l'ENIM auprès des marins et des armements est un facteur à considérer.

autres points

● L'étude de la refonte des systèmes d'information du CDP s'est poursuivie tout au long de 2010, les objectifs visant à développer les services aux usagers (information sur les droits à la retraite), améliorer les fonctionnalités (automatisations fiabilisant la liquidation des dossiers), faciliter l'intégration des évolutions normatives et les échanges avec les partenaires.
Après l'implémentation du corpus juridique dans un moteur de règles en 2009, 54 ateliers ont été réunis en 2011 pour assurer la description des spécifications relatives aux traitements et leur traduction dans des développements fonctionnels. Nombre de modifications sont par ailleurs à intégrer, telle celle prévue pour le système de gestion électronique des documents : il devra intervenir en amont des traitements, et non après comme actuellement (pour l'archivage).

en arrière plan,

L'architecture générale du futur système prévoit la constitution de différentes bases de données communes à l'ensemble des métiers de l'ENIM. Elles renseignent sur :
- les droits acquis par les marins (lignes de services enregistrées et fiabilisées),
- les auteurs de droits (dossiers indiquant, pour chaque assuré et ayant droit, les n° sécurité sociale, adresse, situation de santé, etc.),
- des sujets divers (tables affairant aux salaires forfaitaires, coordonnées de partenaires...).

● L' **information sur les retraites** mise en œuvre, au plan national, depuis 2007 implique de renseigner les assurés sur leurs droits et d'estimer les montants afférents en coordination avec les 35 autres organismes de retraite concernés.
En 2010, les cohortes ciblées (marins nés en 1960, 1965, 1970 et 1975) ont reçu les relevés individuels de situation récapitulant leurs droits dans les divers régimes de retraite (de base ou complémentaire). Soit : **13 426 personnes**. Pour ce qui est des estimations indicatives globales du montant des pensions, les régimes sociaux avaient été invités à en suspendre l'envoi dans l'attente de la loi portant réforme des retraites (promulguée le 10 novembre) et de ses textes applicatifs.

● **Optimiser l'accueil téléphonique** des usagers constituait une des priorités de 2010. Les statistiques attestent un progrès notamment lié à l'élargissement des plages horaires de réception. 23 316 appels ont ainsi pu être traités, contre 20 288 en 2009.

archivage

Le fonds documentaire du Centre national des archives détient les documents relatifs aux reconstitutions de carrière des marins.
En la matière :

- l'**archivage électronique** sur film, opéré en continu, attestait un volume de **2 097 433** vues scannées fin 2010 (1 906 826 en 2009) ;
- concernant l' **archivage sur papier**, son exploitation a exigé quelques 8 433 mouvements durant l'année, les demandes émanant principalement des services de l'ENIM et des Affaires maritimes, des assistants sociaux et des usagers. Rubriques majeures du stock : les registres d'embarquements collectifs de 1939 à 1958, les rôles individuels d'équipage de 1939 à 1989, les fiches retraçant les carrières de 1951 à 1975, les déclarations de salaires manuscrites d'avant 1990.

contrôles

L'évolution des situations personnelles impacte l'ouverture des droits à pension. Intégrer les modifications participe de la qualité des traitements. Dans cette optique, la progression des automatisations contribue aux fiabilisations : suspension des pensions d'orphelin à 21 ans, écrêtage en cas de cumul de pensions CRM et CGP, agrégation de compléments différentiels aux pensions CRM dans le cadre des coordinations inter régimes… S'y ajoutent les enquêtes diligentées pour vérifier l'ouverture des droits des orphelins (contrôle des ressources et situations de scolarité) ainsi que les échanges avec la Direction générale des impôts (DGI) pour déterminer les pensionnés passibles ou non de la contribution sociale généralisée.

En 2010, deux autres types d'**enquêtes** ont été menés, qui ont ciblé :

- le maintien d'existence de **2 461 pensionnés** résidant à l'étranger et outre mer, dont l'âge excédait 60 ans au Sénégal (1 475 personnes) ou 70 ans en Polynésie et dans des territoires ultramarins (249 personnes) ainsi que dans le reste du monde (737 personnes). Sans réponse obtenue, **50 pensions demeuraient suspendues** fin 2010, 7 décès étant par ailleurs constatés ;
- la situation matrimoniale des titulaires de pensions de réversion. Un croisement de fichiers avec la DGI a ainsi révélé que 100 pensions pouvaient être maintenues (veuves demeurant seules), mais que d'autres cas impliquaient étude (111 remariages, 8 PACS). Après vérification, il a été procédé à la **suspension de 20 pensions** (2 pensions ayant été réactivées après renoncement au PACS).

Les avis de trop payé ont été émis en janvier 2011.

cotisations et contributions sociales

En 2010, le Centre national de liquidation des rôles d'équipage (CNLRE) a traité 45 585 titres de contributions et cotisations, contre 50 252 en 2009.

La baisse observée s'explique principalement par les délais de mise en œuvre de la loi de développement économique pour l'outre mer.

faits marquants

mise en œuvre de la LODEOM

Complexe, la loi de développement économique pour l'outre mer (LODEOM) du 29 mai 2009 a impliqué la parution de plusieurs textes applicatifs au cours de 2010, les spécificités maritimes étant considérées. Deux nouveaux dispositifs d'exonérations armatoriales ont ainsi pris effet à compter du 1er janvier 2010 : l'un de droit commun est modulé selon l'effectif et l'activité des entreprises, l'autre dit "renforcé" est conditionné à des critères d'effectivité, d'activité, de résultats.
Pour l'application, tous les traitements de taxation ont du être révisés : déclarations mensuelles informatisées de services et de taxes (DMIST), décomptes trimestriels automatisés (DTA), redressements (SOLDE).
Au total, quelques **741** armateurs ont obtenu le bénéfice de ces mesures.

relations avec l'Etat

- Les chantiers de modernisation conduits par l'ENIM et la Direction des affaires maritimes (projets en partenariat ou interdépendants) ont continué de mobiliser : projet **Lise** en vue de télé-déclarer les services des marins, projet **Navpro** avec ses incidences sur les taxations, **automatisations** aptes à détecter les surclassements catégoriels des marins en fonction de l'ancienneté.

- La **convention** avec la Direction des affaires maritimes du 21 octobre 2010 ayant fixé de nouveaux modes relationnels répondant au changement statutaire de l'ENIM, les coopérations ont été redéfinies, notamment en matière d'affiliation, de déclaration et enregistrement des services des marins, taxation et recouvrement des titres de perception.

cas particuliers

Outre la gestion des systèmes déclaratifs, le CNLRE instruit d'autres types de dossiers, pour taxation.

collaboration des conjoints de chefs d'entreprise maritime à l'activité de celle-ci

1 066 dossiers ont été gérés à ce titre (contre 1 033 en 2009). Le nombre d'adhésions nouvelles progresse toutefois moins qu'en 2009 : 33 contre 74. Un quart d'entre elles concerne le secteur ostréicole de Marennes Oléron.

L'option prévoyant l'octroi d'une pension personnelle assortie d'une cotisation spécifique demeure majoritaire adoptée, le choix de la pension partagée avec le chef d'exploitation sans cotisation propre restant marginal.

mesures économiques et sociales

L'application de la LODEOM à 741 employeurs a renforcé un dispositif de réductions contributives, voire d'exonérations, largement déployé. Ainsi,

- les réductions relatives aux **bas salaires** prévues par la loi n°2003-47 (dite "Fillon") ont concerné **1 529 armateurs** et les réductions dites "amplifiées" prévues par la loi n°2006-1666 pour les entreprises comptant moins de 20 salariés ont bénéficié à **3 353 armateurs** ;

- les exonérations pour activité liée à la **concurrence internationale** ont visé **49 sociétés** relevant du registre international français créé en 2005 (40 en secteur DMIST et 9 en secteur DTA) ;

- les **aides à l'emploi** assorties de réductions de charges sociales ont bénéficié à **377 marins**, en se traduisant par 170 contrats d'apprentissage, 170 contrats de professionnalisation, 207 aides à la création d'entreprise (110 en métropole et 97 en outre mer).

périodes d'enseignement maritime

Les validations pour l'ouverture de droits aux assurances CGP et CRM incluent, outre les

périodes d'enseignement maritime, les formations au titre de la promotion sociale, de la formation professionnelle ou de cours d'élèves boursiers. Les statistiques de 2010 ne sauraient être significatives (quelques dizaines de validations, contre 250 en 2009), les traitements ayant été différés dans l'attente de l'instruction ENIM clarifiant les normes en la matière (parue le 26 octobre).

● *validation de périodes passées à terre*

Les validations de périodes passées à terre, pour de courtes durées, par les marins pour la **gestion de leur entreprise*** marquent une légère baisse (27 911 journées contre 29 369 en 2009), avec un nombre de demandeurs passant de 562 à **556**.

* Pour rappel, selon l'article 15 de la loi du 18 novembre 1997 :"Tout propriétaire embarqué qui interrompt la navigation pour les besoins de la gestion de son entreprise, à condition que les périodes correspondantes représentent par année civile moins de 50% du total des services validés pour pension sur le régime spécial de sécurité sociale des marins, continue d'être considéré comme embarqué."

NB. Diverses autres situations définies par le code des transports permettent, pour des durées limitées, à des marins de demeurer affiliés à l'ENIM lors d'affectations à terre pour des services techniques. Plus de **200** dossiers de cette nature ont été traités en 2010 au niveau du siège de l'ENIM.

● *surclassement et reclassement catégoriels*

Les décisions de surclassement* et de reclassement* se sont respectivement élevées à **2 542** et **654**, contre 2 894 et 781 en 2009.

* Pour rappel, les surclassements sont principalement octroyés après 10 ans passés par le marin dans une même catégorie.
Les décisions de reclassement valident des améliorations catégorielles liées à des fonctions de nature particulière.

action sanitaire et sociale

En 2010, le budget de l'action sanitaire et sociale a représenté 9,3M , dont :

- ***5,3M pour les aides individuelles (3,7M ayant bénéficié aux pensionnés),***
- ***3M pour le subventionnement d'organismes sociaux oeuvrant dans le secteur maritime (assistance sociale, prévention, accueil et hébergement des marins et pensionnés...),***
- ***1M pour des actes liés à l'assurance maladie. En l'occurrence, des prestations "supplémentaires" (exonérations du ticket modérateur, cures) et des actions de prévention (examens de santé, vaccinations, dépistages...).***

aides individuelles

prestations attribuables aux pensionnés

▶ L'**aide ménagère** à domicile demeure le premier poste de dépenses de l'action sanitaire et sociale et le soutien central aux personnes âgées en représentant 2 855 540€. La baisse observée par rapport à 2009 (2 934 925€) correspond à celle des prises en charge : 1 840 au lieu de 1 945.
NB. La consommation en Martinique et Guadeloupe représente 1 172 143€ (41,04% du global) pour 401 personnes (21,79% des bénéficiaires).

▶ Pour ce qui est des autres prestations, après la hausse en 2008 motivée par l'élargissement des conditions d'octroi, le volume se maintient globalement, des baisses continuant toutefois d'être observées, liées à des facteurs récurrents : intervention accrue des autres régimes sociaux (carrières plus brèves des marins, activité personnelle des conjoints), recours accentué à l'aide personnalisée à l'autonomie. Dans le détail :

- l'**aide aux frais de chauffage** a bénéficié à 1 757 assurés, émargeant pour 441 786€ (respectivement +2% et -17% par rapport à 2009) ;
- l'**aide à l'amélioration de l'habitat**, servie à 112 personnes, a représenté 309 739€ (-1,7% et +3,34%) ;
- l'**aide aux vacances**, attribuée à 107 pensionnés, a compté pour 45 054€ (-17% et -33%) ;
- la prestation de **garde à domicile**, avec 19 dossiers (comme en 2009), a atteint 28 831€ (+11%);
- **l'aide pour hébergement temporaire** en établissement d'accueil spécialisé, en réponse à 9 demandes (comme en 2009), a totalisé 12 300€- (+35%).
- **l'aide à la climatisation** prévue outre mer, sollicitée par 7 personnes (aucune demande en 2009), a représenté 4 023€.

prestations attribuables aux actifs, aux pensionnés et ayants droit

▶ La hausse quasi générale des **secours** tient notamment compte du soutien accordé pour pallier aux situations de précarité liées à la tempête Xinthia et à la crise de la pêche thonière sétoise. Au nombre de 1 262, ils ont totalisé 770 584€ (respectivement +6,7% et +14,15% par rapport à 2009), ainsi répartis :

- 69 758€ à titre de secours d'urgence pour les 16 personnes appartenant aux familles des **8 marins péris en mer** (en 2009, les 9 parents des 3 marins disparus avaient reçu 6 767€) ;
- 420 826€ en tant que secours ordinaires pour des accidents ou maladies, 147 demandes étant liées à des risques professionnels et 826 à des risques non professionnels ;
- 280 000€ comme secours pour frais d'obsèques au bénéfice de 280 personnes ;
- Les autres formes de secours contribuent essentiellement à l'acquisition de fournitures et appareillages médicaux ou para médicaux non inscrits sur la liste des produits et prestations remboursés au titre de prestations légales.

▶ Des **indemnités de maternité** s'élevant à 392 752€ ont été servies à 62 femmes marins (53 exercent au commerce, 9 à la pêche), reconnues temporairement inaptes à la navigation du fait de leur grossesse alors que leur droit au congé de maternité n'était pas encore ouvert (447 591€ pour 61 bénéficiaires en 2009).

▶ L'**allocation représentative de services ménagers**, a totalisé 38 442€, pour 47 assurés âgés de moins de 60 ans dont l'état de santé exigeait une assistance temporaire au foyer (-13% et -11% par rapport à 2009).

▶ ***aides diverses***

- 34 **allocations d'études et autres interventions** servies grâce à des dons et legs ont totalisé 9 653€. La hausse par rapport à 2009 (20 pour 6 171€) s'explique par la levée des clauses d'af-

fectations spécifiques existant antérieurement qui rendaient les fonds souvent inopérants (autorisation donnée par le tribunal d'instance de Paris le 16 février 2010).

- 13 **prestations "supplémentaires"** essentiellement allouées pour participer au ticket modérateur de l'assurance maladie ont totalisé 4 538€ (26 pour 11 848€ en 2009).

▶ ***prestations pour les handicapés***

- 34 **aides techniques** à caractère non médical (aménagements pour l'accessibilité au logement ou l'adaptation au handicap, matériels favorisant l'éducation et la communication…) ont totalisé 76 940€ (26 pour 79 925€ en 2009).
- 4 **primes de fin de rééducation** représentant 8 046€ ont été allouées à des marins handicapés reconnus inaptes à la navigation, à l'issue de stages qualifiants de reconversion professionnelle en établissement agréé par la sécurité sociale (26 pour 11 159€ en 2009). S'y ajoutent 4 543€ pour des stages de pré-orientation via l'ADIEPH.

prévention

▶ Pour contribuer aux **actions nationales**, une somme de **391 005€**, calculée au prorata du poids démographique des assurés de l'ENIM, a été allouée à la CNAMTS. Objectifs : les dépistages de cancers du sein ou colorectaux, examens bucco-dentaires, cures thermales, vaccinations, examens de santé, octrois de substituts nicotiniques contre la tabacologie. La hausse par rapport à 2009 (194 707€ alloués) tient essentiellement à des régularisations.

principales subventions

aides collectives

hébergements

- 120 000€ ont été alloués à titre de subventions d'**équipement** pour la construction et la modernisation de 2 établissements accueillant des personnes âgées dépendantes avec, en contrepartie, la réservation de 8 lits.

actions de proximité

- 27 637€ ont été versés à la Caisse maritime d'allocations familiales pour l'intervention, au foyer des assurés, de **travailleuses familiales** en cas de maladie, hospitalisation, grossesse ou adoption.
- 23 400€ ont été octroyés pour le fonctionnement de 3 organismes sociaux oeuvrant pour l'**accueil des marins** dans les ports, la **lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie**, l'**aide aux familles** en situation de précarité.

partenariats

avec le SSM

Pour aider les ressortissants en difficulté à mieux recourir aux prestations de leur régime, l'ENIM s'appuie sur le Service social maritime qu'animent, sur le littoral, une soixantaine d'assistants sociaux oeuvrant dans les secteurs de la pêche, du commerce, de la conchyliculture et de la plaisance professionnelle.

▶ En 2010, l'ENIM a alloué **1 444 000€** pour les prestations ainsi menées (somme représentant environ 30% du budget du SSM, par ailleurs financé grâce à des subventions et des cotisations allouées par les professionnels).

Globalement, le SSM consacre les deux tiers de son action (à part égale) entre le conseil budgétaire et les sujets relatifs à la santé. Il aide également dans des domaines divers : logement, difficultés professionnelles ou familiales…

En 2010, il est intervenu auprès de 6 465 ressortissants de l'ENIM (70% de son accueil) en réponse à 9 937 demandes issues pour plus de la moitié du secteur pêche. Les interventions s'appliquent majoritairement à des pensionnés (55,8%), dont 48% ont plus de 75 ans.
2 710 enquêtes sociales ont été réalisées.

avec l'AGISM

L'accueil des marins et de leur famille dans les ports et la mise à leur disposition d'installations et services de bien-être constituent une obligation résultant d'une convention de l'OIT.
Depuis 1946, l'**Association pour la gestion des institutions sociales maritimes** est l'organisme qui permet à la France de satisfaire à cette obligation *, sous le contrôle et avec le soutien financier de l'ENIM.

▶ En 2010, l'ENIM a versé à l'AGISM 980 791€, un solde de 65 283 86€ demeurant à servir au titre de l'exercice compte tenu du total prévu : **1 046 075 54€.**
La compensation des réductions tarifaires accordées aux marins (- 25% du tarif public) constitue le volet primordial de cette subvention (388 431€). L'aide au fonctionnement représente 360 000€, dont 300 000€ au titre de l'accueil des marins étrangers et français. Les travaux d'investissement dans les établissements de l'ENIM totalisent 297 644 54 €.

A noter : les hôtels de l'AGISM ont réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 8 199 897€, en hausse de 450 882€ par rapport à 2009. La progression (+5,8%) s'avère plus forte encore que celle de l'année antérieure (+4,6%).

L'hébergement reste le secteur le plus rentable (près de 60% du chiffre d'affaires), progressant de 4 646 301€ HT à 4 979 896€ HT entre 2009 et 2010, malgré une baisse du taux d'occupation (60,4% contre 62,7%). Le prix moyen des chambres a été augmenté de 11,4%, passant de 51,62€ HT à 57,48€ HT (prix public : 60,65€). L'écart de -10% par rapport aux hôtels 2 étoiles de province (63€ HT) tend à concilier l'orientation sociale de l'association sans fausser la concurrence.
La restauration a augmenté de 3,7% quand elle avait diminué de 4,2% entre 2008 et 2009.

Deux établissements progressent fortement : Brest (+45,8%) et Lorient (+10,8%). L'activité des autres établissements est stable, sauf celle de Dunkerque, handicapée par des travaux d'extension (-2,1%) et celle de La Rochelle (-1,3%) affectée incidemment par la tempête Xinthia.

Les investissements ont été principalement orientés vers des travaux de sécurité (Le Havre, Boulogne, Concarneau). Et, comme chaque année, des aménagements et de petites rénovations ont été effectués dans les centres d'accueil.

* Avec 150 salariés (dont 136 affectés aux hôtels des gens de mer), l'AGISM exploite :
- 8 hôtels des gens de mer, dont 3 lui appartiennent (à Brest, Lorient, Marseille) et 5 sont la propriété de l'ENIM (à Boulogne, Concarneau, Dunkerque, La Rochelle, Le Havre),
- 1 foyer-logement appartenant à l'ENIM (à Saint-Quay-Portrieux),
- 7 établissements d'accueil des marins (seamen's club), qui fonctionnent en locaux indépendants (à Calais, Donges, Rouen) ou intégrés aux hôtels des gens de mer (à Brest, Boulogne, Le Havre, Marseille).

avec l'IMP

L'ENIM considère la prévention des accidents du travail maritime comme une priorité. Pour l'obtention de progrès significatifs, il s'appuie sur l' **Institut maritime de prévention** dont il est le principal financeur.

▶ En 2010, la dotation allouée à l'IMP a été maintenue à hauteur de **365 000€**.

● Comme par le passé, l'IMP a décliné sept programmes pour améliorer la sécurité et l'état sanitaire à bord des navires :
- études statistiques sur les accidents du travail maritime à l'intention des organismes professionnels, coopératifs, syndicaux ou sociaux et de l'administration ;
- conférences dans les écoles maritimes (9) ;
- participations aux salons professionnels (3) ;
- sessions de formation sur la sécurité à bord des navires (3) ;
- actions d'information impliquant notamment l'alimentation d'un site Internet, des montages audiovisuels, la réalisation de plaquettes sensibilisant à la sécurité et à la santé au travail ;
- promotion d'agencements de sécurité intégrés (suivi ergonomique de projets, démarches auprès des services de l'Etat et des collectivités locales diffusant des aides aux constructions) ;
- soutien d'initiatives de prévention, participation aux réunions régionales de sécurité.

contrôle médical

Les prescriptions d'arrêts de travail et de soins, applications de la tarification des actes sanitaires, activités des professionnels de santé et des centres de soins sont passibles de contrôle.

A l'ENIM, le Service du contrôle médical examine les abus possibles en ces matières, participe à la gestion du risque, assure la rédaction des mémoires médicaux pour les affaires contentieuses. Il mène les études en santé publique, le plus souvent en collaboration avec les autres régimes spéciaux. Pour le Conseil supérieur de santé, il instruit les demandes et assure le suivi médico-administratif.

Les contrôles et demandes d'ententes préalables sont traités dans les sites de Paris, Bordeaux, Lorient, et Saint-Malo. Les expertises et contrôles de personne exigent le déplacement des médecins-conseil et le concours de médecins correspondants.

■ conseil supérieur de santé

En 2010, le CSS a examiné **837 dossiers**, contre 916 en 2009. Les demandes de pension sont majoritairement formulées en raison de maladies professionnelles, accidents du travail et inaptitudes à la navigation. Ainsi :

- l' **invalidité pour maladie professionnelle** a représenté 30,70% des cas étudiés, voire 33,45% en ajoutant les demandes de révision de pension antérieurement concédée à ce titre (257 et 23 dossiers).

- l' **invalidité pour accident** a généré 26,76% des cas examinés, voire 30,70% avec les demandes de révision des pensions du même ordre (224 et 33 dossiers).
Les pathologies des membres supérieurs constitue le premier motif des pensions concédées (69 cas dont 39 relatives aux mains), suivie par celles du rachis (48 cas).

- l' **inaptitude définitive à la navigation** a constitué 13,14% des dossiers (110 demandes de pension de retraite anticipée sur la CRM).

► Comme par le passé, les maladies professionnelles constituent le premier motif des demandes de reconnaissance des risques professionnels, leur nombre marquant une nette progression. Les demandes liées aux accidents viennent au second plan et sont en décroissance.

S'agissant plus particulièrement des maladies professionnelles, le CSS s'est prononcé sur 283 demandes de reconnaissance. 217 accords ont été formulés et 66 refus prononcés. A noter :

- Pour ce qui est des maladies liées à l'amiante (52 dossiers), le taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) attribué pour les lésions d'asbestose (35 cas) s'est avéré en deçà de 10% pour 30 cas ; celui des affections cancéreuses (17 cas) était compris entre 65% et 100%, avec un âge moyen des victimes de 53 ans.

- Pour ce qui est des troubles musculo-squelettiques, sur les 207 dossiers examinés, 16 seulement ont donné lieu à l'attribution de taux d'IPP (inférieurs à 10%, en général) ; 132 cas ont présenté des états non encore consolidés et 58 ont fait l'objet d'un rejet.

■ rééducation professionnelle

Souvent demandée à l'issue de commissions spéciales de visite en cas de pension de retraite anticipée ou de pension pour maladie professionnelle, la rééducation professionnelle a impliqué l'examen de 44 cas (-5,26% par rapport à 2009).

■ faits marquants

- La dotation du logiciel de gestion médical Hippocrate a exigé un transfert des données jadis gérées par le logiciel MED ainsi que des formations préalables du personnel du Service du contrôle médical.

- L'actualisation du plan d'actions concertées formalisant les relations entre les trois centres de liquidation des prestations de l'ENIM et le Service du contrôle médical a été entreprise pour une liste définie de traitements : ententes préalables, reconductions d'agréments spécifiques... La finalisation de ce document est prévue pour 2012.

activité informatique

Les axes du schéma directeur informatique de l'ENIM ont continué d'être développés, avec des priorités portant sur l'adossement technique à la CNAMTS pour l'assurance maladie, ainsi que sur la modernisation des systèmes d'information des pensions et taxations.

Parallèlement, de nouvelles mesures réglementaires ou des innovations techniques ont été intégrées, telles la réduction des cotisations armatoriales ultramarines ou des sécurisations du système d'information.

traitements de l'assurance maladie

adossement à la CNAMTS

Le traitement, en infogérance, des prestations de la CGP par le système d'information de la CNAMTS s'est poursuivi avec diverses réalisations :

- **Gestion des droits des assurés** : implémentation de calculs automatisés pour l'octroi des prestations en nature dans la base de données de nos bénéficiaires gérée par la CNAMTS. Mise en production de cette 1ère phase d'un projet qui en compte cinq : janvier 2010.
- **"BDO miroir"** : mise en production en avril de cette copie de la base de données "opérante" hébergée à la CNAMTS. Objectifs : alimenter la base ENIM des prestations en nature, fiabiliser les mises à jour, enrichir le référentiel unique et l'infocentre de l'Etablissement ;
- **Erasme** : lancement fin 2010 pour une équipe restreinte de la solution de cet infocentre de la CNAMTS qui permet de requêter pour les prestations en nature CGP et suivre les dépenses de fonctionnement (accès soumis à habilitations). L'organisation définitive, avec des pôles d'expertise par métier, sera validée en 2011.
- **Hippocrate** : transfert des données de l'application MED du système d'information ENIM vers ce logiciel de la CNAMTS dédié au contrôle des données médicales. Mise à disposition pour les services ENIM : novembre 2010.
- **Habilitations d'accès aux applications CNAMTS** : nouvelles implémentations et applications.

autres actions

- **Numérisation des feuilles de soins sur papier** : mise à jour des versions du logiciel Synergie qui permet le scannage et le vidéo-codage d'une large part des feuilles de soins "papier";
- production d'états divers pour l'octroi de prestations : **couverture maladie universelle, vaccinations**...

traitements des cotisations et du recouvrement

- **Télé-déclaration des services des marins** : poursuite de l'étude relative à l'implantation du portail "Lise", commun à l'ENIM et à la Direction des affaires maritimes (DAM). Buts recherchés : simplifier le signalement des déclarations par les armateurs (utilisation des technologies de l'Intenet), harmoniser les modes déclaratifs, automatiser davantage la taxation (émission des titres de cotisations et recouvrement) ; en arrière plan : rationaliser les relations entre l'ENIM et la DAM selon les métiers et responsabilités de chacun, optimiser les échanges de données et flux. Difficulté : la synchronisation des plannings.

Avancée du programme Lise en 2010

- **Portail de télé-déclaration des services :**
  Détermination des lotissements, périmètres et plannings de la DAM et de l'ENIM ;
  Etude de "Lise 6" (réécriture des applications de saisie issues de la DAM) en vue d'une production en 2011.
- **Modernisation des échanges avec les Affaires maritimes :**
  Début des études en septembre (terme : octobre 2011).
- **Rapatriement à l'ENIM de certains applicatifs :**
  Services des marins : mise en production en janvier 2010 du nouveau flux "Icare mer" qui renseigne sur les carrières ;
  Surclassements catégoriels : rapatriement en cours.

- **Evolution des taxations Outre mer** : développement et mise en production de la LODEOM sur les applications DTA, DMIST, Solde, Ventral.
- **Taxation à la demande** : création d'un module propre aux cas de vente de navires relevant du DTA.
- **Détection du surclassement catégoriel des marins**, après 10 ans d'exercice dans la même fonction: rédaction des spécifications, début des développements applicatifs.
- **Modernisation du système d'information du recouvrement** : analyse du cahier des charges et début rédactionnel du cahier des clauses techniques et particulières.

• **Maintenances** correctives ou évolutives des applications relatives aux taxations : livraison de traitements particuliers sur l'application "Rec" affairant au recouvrement des cotisations.

traitements des pensions

• **Projet "Penhir"** : poursuite de l'étude de la refonte du système des pensions, qui inclut nombre d'automatisations et nouvelles fonctionnalités, dont la pré-liquidation des carrières maritimes dès le signalement des services. Entre autres objectifs : renseigner les marins sur leurs droits par retour de courrier ou en temps réel via Internet. Réalisations 2010 : l'accompagnement des utilisateurs, l'étude des périmètres de liquidation des pensions.

• **Information sur les droits à la retraite** : émission de relevés individuels de situation.

• D'autres développements ont été assurés, en particulier pour appliquer la nouvelle **majoration des pensions de faibles montants**, réaliser des maintenances correctives ou des requêtes statistiques.

traitements des interventions sociales

• Analyse et mise en œuvre de traitements évolutifs sur le logiciel dédié.

traitements de gestion interne

• **Comptabilité** : travaux liés au changement d'agent comptable le 1er novembre 2010, à la clôture des comptes 2010, à l'introduction de "sirep@net" (version plus performante du logiciel de gestion budgétaire et comptable).

• **Ressources humaines** : implantation de "Civitas full Web" (perfectionnement du logiciel de gestion des ressources humaines) et implémentation de patchs correctifs. Préparation d'une solution apte à gérer les indemnités de chômage ("Indem").

• **Contentieux** "tiers responsable", modernisation des traitements : après le lancement des lots 1 (aspects administratifs) et 2 (paramétrages) en 2009, livraison du lot 3 (données juridiques) en mars 2010 et rédaction des spécifications du lot 4 (aspects financiers).

domaines transverses

• **Base des "dossiers auteurs de droits"** : recueil et organisation des données de ce nouveau répertoire ; développement des services de consultation et de mise à jour.

• **Lignes de services des marins** : développement d'un outil transactionnel "contrôle du stock" qui traite les anomalies détectées par un moteur de règles. Ajout de contrôles à ce moteur pour fiabiliser l'ensemble et l'adapter aux flux (intégration de dates pivot).

• **Ged/workflow** : démarrage en avril de ce projet qui permet de dématérialiser par scannérisation des informations, qu'elles soient sous forme papier (courriers), électroniques (mèls) ou vocales (appels téléphoniques). Installation des environnements de développement, recette des logiciels de gestion électronique, lecture automatique et reconnaissance automatique des documents, développements de processus.

• **Sites Internet ENIM et intranet** : mise en production des mises à jour du site Internet "ENIM.eu", administration du site "Gédéon".

• **Téléphonie** : étude d'une solution unifiée pour les centres ENIM.

• **"Référentiels ENIM"** : développement de ce projet qui regroupe les tables communes aux métiers de l'ENIM.

• **Habilitations** aux applications ENIM : définition d'un processus centralisé commun pour la gestion des habilitations web internes.

architecture technique

• **Socle technique** : définition et implémentation de la 2ème partie du socle de développement J2EE.

• **Sécurité** : améliorations multiples (filtrage d'URL web, firewall, passerelle d'accès aux applications...).

• **Evolution des solutions logicielles et matérielles**. Elle s'est poursuivie à des fins les plus diverses : augmenter la capacité des unités de stockage de données et les sécurisations, mettre à niveau les réseaux de fibre optique, renouveler les équipements "réseaux", mettre en place l'outil Grid control, installer la version JRules pour le moteur de règles, mettre à niveau le courant fort de la salle informatique....

communication

En 2010, la communication de l'ENIM a poursuivi une démarche privilégiant deux axes :

- ***en externe, renforcer les liens de proximité avec les assurés et les partenaires avec une approche pragmatique,***
- ***en interne, renseigner les personnels sur les évolutions de l'Etablissement et de l'environnement social.***

Principales actions :

en externe

- Enrichissement du **site Internet** de l'ENIM par des rubriques à l'intention des ressortissants et des professionnels de santé, qui renseignent sur les prestations offertes, les contacts utiles, le suivi du remboursement des prestations et les conduites à adopter à l'étranger. Les armateurs sont par ailleurs guidés pour les déclarations de services des marins ;
- Envoi de "**Feux de route**", lettre d'information annuelle destinée aux pensionnés ;
- Parution d'un numéro d' "**ENIM actus**" dans le journal Le Marin (février), pour sensibiliser à la sécurité en mer (promotion de pratiques adéquates) et optimiser les remboursements de l''assurance CGP (information sur les partenariats avec les mutuelles et taxis, l'ouverture des comptes "assurés") ;
- Mise à jour d'un **dépliant informatif** ("l'ENIM en quelques chiffres").

en interne

- Alimentation du **site intranet** de l'ENIM, pour notamment informer de l'évolution statutaire de l'Etablissement et des mesures correspondant au transfert du siège de Paris à La Rochelle ;
- Réalisation d'une revue de presse.

documentation

site intranet Naïade

Pour sa 7ème année d'ouverture, le site Naïade (base d'information et de documentation juridique maritime) a continué d'enregistrer une nette progression de ses visiteurs : 21 822 contre 18 515 en 2009 (+18%).

Parallèlement, le nombre de pages consultées est passé de 66 242 à 70 294.

- L'enrichissement de la base a visé tous les secteurs : insertion de la partie 5 du nouveau code des transports relative à la protection sociale des marins (avec une table de correspondance pour les articles du code des pensions de retraite des marins qui se trouvent inclus), mise en ligne de la nouvelle instruction pour l'application du CPRM et actualisation correspondante des fiches de procédure, diffusion de nouveaux formulaires relatifs aux risques professionnels maritimes, ajout de 2 décrets, 4 arrêtés, 17 circulaires, 6 décisions, 11 notes...

Novation : la rubrique des fiches de procédure guidant les agents pour le traitement des dossiers passe au premier rang des rubriques consultées (60 d'entre elles ayant été actualisées), devançant ainsi la rubrique des textes réglementaires, suivie par celles des formulaires et des actualités.

- La veille documentaire a alerté sur nombre de rapports et communications relatifs aux évolutions de la protection sociale, une récapitulation hebdomadaire étant diffusée tant aux agents de l'ENIM qu'à ceux des Affaires maritimes, sur le littoral.

- Le chantier de la consolidation des textes insérés s'est poursuivi, impliquant l'indication des dispositions en vigueur ou abrogées.

les personnels ENIM et leur environnement

les personnels

Au 31 décembre 2010, l'effectif de l'ENIM en termes d'équivalents temps plein, représentait 447 agents contre 459 en 2009 (cette unité de décompte considère la quotité de travail, non la durée des périodes d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel).

Ce volume incluait 393 fonctionnaires et 54 agents contractuels. A cet ensemble s'ajoutent 13 personnes sous contrat d'unique d'insertion.

La tendance à la baisse des effectifs répond aux objectifs de maîtrise des coûts demandés aux administrations.

effectifs, évolutions

La structure catégorielle des effectifs ETP atteste une majorité d'emplois en catégories C : 233 qui constituent 52,13% de l'ensemble. Les catégories B, au nombre de 141, comptent pour 31,54%. Les catégories A, au nombre de 73, émargent pour 16,33%. A noter : 66,66% des agents non titulaires sont de catégorie A.

L'évolution atteste une baisse des effectifs des catégories C et A (- 15 et - 3 respectivement) et une hausse (+ 6) de l'effectif des catégories B.

La répartition par sexe réaffirme la prééminence féminine : 73% du total. 191 agents appartiennent à la catégorie C, 98 à la catégorie B et 26 à la catégorie A.

Les travailleurs handicapés, au nombre de 28, représentent 6% de l'effectif global (respect du ratio recommandé par la loi du 10 juillet 1987).

Géographiquement, 294 emplois se trouvaient localisés dans les sites bretons de l'ENIM (les 2/3 de l'effectif total), les sites parisien et bordelais n'en comprenant respectivement que 106 et 27.

La moyenne d'âge s'élevait à 50 ans au 31 décembre 2010, l'ancienneté moyenne avoisinant 19 ans. La tranche des 55 à 59 ans est la plus conséquente (32%), suivie par celle des 50 à 54 ans (26%).

L'option du travail à temps partiel, légèrement moins adoptée que par le passé, a concerné 92 agents. Répartition des quotités : temps à 90% pour 14 agents, à 80% pour 72 agents, à 60% pour 1 agent, à 50% pour 5 agents.

Concernant les arrêts pour maladie, accident et maternité, leur volume a progressé (8 626 jours contre 7 863 en 2009). Majoritairement, il s'agit de congés de maladie ordinaire.

S'agissant des contrats uniques d'insertion (CUI), l'ENIM en a conclu avec 13 personnes.

36 départs de l'ENIM ont été actés, notamment motivés par l'accès aux retraites (18) et par une mobilité (14) accentuée après l'annonce du transfert du siège à La Rochelle.

actions de formation

En 2010, 95 stages ont été organisés représentant un volume de 1 141 journées.

387 agents ont bénéficié d'au moins une formation : les agents de catégorie C pour 46%, ceux de catégorie B pour 30%, ceux de catégorie A pour 23% et les agents sous CUI pour 1%.
Stages tout particulièrement suivis : les formations de sauveteur secouriste du travail et celles d'équipe de première intervention.

Au total, les formations se sont révélées plus nombreuses et plus courtes qu'en 2009, le nombre des stagiaires restant toutefois élevé, avec une sensible hausse des agents de catégorie A.

cadre de vie et équipements

A Paris, l'annonce du transfert du siège à La Rochelle a invité à ne pas entreprendre des travaux lourds. Il a toutefois été veillé à préserver la correction des maintenances utiles. Quelques travaux d'entretien ont ainsi été effectués, telle la rénovation du bureau du courrier. Après l'installation d'une climatisation au restaurant administratif du 7ème étage, la réfection des peintures de la cuisine a été menée à bien. Des matériels ont été implantés dans l'atelier d'imprimerie.

A Saint-Malo, des travaux de ventilation au rez-de-chaussée du CNLRE ont apporté le bien-être attendu. Des équipements ont été fournis pour la sécurité incendie, la sécurité routière à l'intérieur du site (ralentisseurs), la signalétique et le confort (thermostats de radiateurs, chauffe-eau...), auxquels s'ajoutent des travaux d'entretien usuels.

A Paimpol, des aménagements adaptatifs sont intervenus : amélioration de l'isolation thermique par de nouveaux joints d'huisserie métallique, remplacement de moquettes... Des travaux de sécurité ont également été menés, telle la réfection de l'armoire électrique de la centrale incendie. Une partie des enrobés a été refaite, après la réalisation de travaux d'assainissement. Un système de vidéo projection fixe a été installé dans la salle de réunions.

A Lorient, d'importants travaux de câblages électriques (courants faibles) ont été réalisés permettant de moderniser l'existant. Des cloisonnements ont été installés dans certains bureaux, un nouveau carrelage posé à l'accueil, le local d'entretien du sous-sol repeint. S'y ajoutent des travaux de plomberie pour améliorer le confort et l'hygiène.

A Bordeaux, des travaux d'électricité, de plomberie et de peinture ont été effectués. De nouveaux équipements ont permis d'améliorer la sécurité en cas d'incendie.

.

comptes de l'ENIM

Pour la seconde année, les comptes annuels de l'ENIM ont donné lieu à l'exercice de certification prévu par l'article L114-8 du code de la sécurité sociale.
Au vu des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine examinés, cette certification a été accordée. Les procédures de contrôle interne avaient été au préalable attentivement étudiées.

Section de fonctionnement

■ En 2010, les ***charges*** de l'ENIM se sont élevées à **1 650,28 M€**, augmentant de 2,62% par rapport à 2009 (baisse de 0,67% entre 2008 et 2009).

Les ***dépenses de protection sociale***, qui en représentent l'essentiel, ont diminué de 1,34% en totalisant 1 471,24 M€ contre 1 491,27 M€ en 2009 :

- Les pensions de vieillesse se sont élevées à 1 073,09 M€, diminuant de 0,02% contre une progression de 0,33% entre 2008 et 2009 ;
- Les pensions d'invalidité (prestations légales d'invalidité, d'incapacité permanente et prestations amiante) s'élèvent à 58,70 M€ contre 60,12 M€ en 2009, d'où une diminution de 2,36% entre les deux exercices ;
- Les prestations légales de maladie et maternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle et décès, ainsi que des prestations diverses (allocations pour pertes d'effets, prestations liées à des conventions internationales et prestations en territoires d'outre mer) s'établissent à 339,44 M€ contre 357,80 M€ en 2009, soit une baisse de 5,13%.

Les ***charges d'action sanitaire et sociale et de prévention*** (prestations extralégales et de prévention, participation au financement de travailleuses familiales, subventions d'actions d'institutions sociales maritimes) s'élèvent à 9,34 M€ contre 9,39 M€ en 2009 (-0,05%).

Les ***transferts, participations et régularisations*** représentent une charge de 84,27 M€ contre 16,48 M€ en 2009. Cette évolution correspond au résultat excédentaire de l'assurance maladie à hauteur de 71,55 M€ (cette charge à payer fera l'objet d'un règlement en 2011 au profit de la CNAMTS).

Les ***charges de fonctionnement*** diminuent globalement de 2,89%, passant de 33,90 M€ en 2009 à 32,92 M€.

- les charges de personnel s'élèvent à 23,47 M€ contre 24,02 M€ en 2009 (- 2,89%).
- les charges de fonctionnement informatique atteignent 5,54M€ contre 5,83M€ en 2009 (-4,91%).

Les ***charges exceptionnelles, dotations aux amortissements et provisions*** passent de 57,04 M€ en 2009 à 52,50 M€, soit une diminution de 4,54 M€, imputable essentiellement à une baisse des dotations aux provisions pour prestations sociales.

■ Les ***produits*** marquent une baisse de 1,28%, passant de 1 629,73 M€ en 2009 à 1 650,57 M€.

Les ***produits propres*** (cotisations et contributions) ont diminué de 7,28%, passant de 163,37 M€ en 2009 à 151,47 M€, contre une augmentation entre 2008 et 2009 de 2,38%. Motif majeur : la mise en œuvre des mesures sociales de la loi de développement économique pour l'outremer.

Les ***compensations et transferts*** (qui regroupent principalement les compensations inter régimes, la contribution sociale généralisée et les compensations des exonérations) ont diminué de 3,38%, s'élevant à 449,07 M€ contre 464,77 M€ en 2009.

La ***subvention de l'Etat*** a été de 778,42 M€ contre 740,00 M€ en 2009, soit une augmentation de 5,19%. Elle a été versée à hauteur de 98,22% du montant inscrit au budget modifié (abattement de 14 M€, tamponné n° 50 du 4 novembre 2010 du Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat -Mission régimes sociaux et de retraite).

Le versement de la ***subvention de la CNAMTS***, dans le cadre de l'adossement finan-

cier de l'ENIM à cette dernière, s'est élevé à 211,73 M€ contre 199,90 M€ en 2009.

Au total les deux subventions ont augmenté de 50,35 M€ (+5,35%).

Le ***résultat d'exploitation*** de 2010 est excédentaire de 0,29 M€.

Après affectation autorisée du résultat, les ***réserves facultatives*** s'établiront à 80,94 M€.

Exécution du budget

Globalement, les prévisions budgétaires ont été réalisées en 2010 en produits, à 101,20% et en charges, à 101,18%.

Opérations en capital

Les amortissements et les provisions pour risques et charges techniques n'étant plus retracés depuis l'exercice 2004 en section d'investissement, les produits sont réduits à un montant peu significatif (0,03 M€).

Les charges, qui ne comprennent plus les reprises sur provisions depuis ce même exercice, s'établissent à 2,89 M€ contre 1,90 M€ en 2009.

Le résultat d'investissement présente donc un déficit de 2,85 M€.

Fonds de roulement et trésorerie

Le fonds de roulement s'établit à 228,15 M€ à la clôture de l'exercice 2010.

La trésorerie s'élève, au travers des soldes des comptes de disponibilités, à 220,82 M€ contre 181,57 M€ en 2009.

Cotisations sociales

Les restes à recouvrer sur cotisations sociales, taxes pêche et autres produits, tout exercice confondu, s'élèvent à 32,67 M€ à la clôture de l'exercice 2010 contre 29,59 M€ fin 2009, soit une augmentation des restes à recouvrer de 10,41% représentant 3,08 M€.

contrôle interne

Mis en œuvre en 2006, le contrôle interne de l'ENIM s'applique à la gestion du régime social des marins et à celle de l'établissement public. Il cible tous les secteurs (assurances CGP et CRM, action sanitaire et sociale, cotisations et recouvrement) ainsi que les activités supports (gestion du personnel et marchés publics en premier lieu).

■ Participant de la gestion du risque et du bon fonctionnement des services, les **investigations** destinées à déceler les abus et les fraudes ont pris diverses formes :

- **enquêtes** diligentées auprès des bénéficiaires des pensions de réversion (veuves, orphelins) afin de s'assurer du bien fondé des versements,
- **requêtes** portant sur l'activité frauduleuse de professionnels de santé,
- **tableaux de bord** mensuels retraçant l'activité en matière de recouvrement et d'assurances maladie et retraite, incliant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs prenant notamment en compte les objectifs de performance des lois de finances,
- **rapports mensuels** récapitulant et interprétant des éléments statistiques relatifs à la gestion de l'assurance maladie.

L'incidence financière des anomalies détectées se trouve à chaque fois précisée et des mesures préconisées pour remédier.

■ D'autres documents permettant d'établir la **traçabilité** de diverses activités ont été élaborés dans une optique managériale.

Sont à citer :

- un **guide du contrôle interne**,
- un **référentiel d'analyse des risques**,
- une **étude en matière d'assurance CGP**, ciblant 5 types de prestations en nature prioritairement déterminées,
- un **rapport sur la lutte contre la fraude**,
- des **fiches de procédures** recensant les risques et processus liés aux activités.

ANNEXES

BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS DE L'ENIM EN 2009

	2010	2009 - 2010 VARIATION NOMBRE	%
Bénéficiaires			
▪ HOMMES	113 333	116 549	-2,76 %
▪ FEMMES	72 942	74 594	-2,21 %
TOTAL	**186 275**	**191 143**	-2,55 %
Assurés CGP pour la maladie			
▪ MARINS	32 297	34 232	-5,65 %
▪ PENSIONNES	44 918	45 719	-1,75 %
ensemble	77 215	79 951	-3,42 %
▪ AYANTS DROIT DES MARINS	18 583	20 438	-9,08 %
▪ AYANTS DROIT DES PENSIONNES	13 621	14 113	-3,49 %
ensemble	32 204	34 551	-6,79 %
TOTAL	**109 419**	114 502	-4,44 %
PENSIONNES NON ASSURES CGP POUR LA MALADIE	**76 856**	76 641	+0,28 %
Titulaires de pensions CGP et CRM pour l'invalidité et la vieillesse			
▪ PENSIONS CRM	118 279	118 673	
▪ PENSIONS CGP	9 607	9 869	
	127 886	128 542	-0,51 %
▪ PENSIONNES CUMULANT CES TYPES DE PENSION	6 112	6 182	
TOTAL	**121 774**	122 360	-0,48 %

PROFILS

marin

➲ En moyenne en 2010, le marin assuré à l'ENIM est âgé de 40 ans, travaille en 7e catégorie.

Quand il affilie ses ayants droit à l'ENIM (29% des cas), il a 1,8 personnes à charge (1,3 enfants en moyenne).

➲ Ses dépenses d'assurance maladie s'élèvent à 2 241 € par an (2 138 € en 2009).
Celles de ses ayants droit à 1 308€ (1 302 € en 2009).

➲ Le montant moyen de ses cotisations (assurances CGP et CRM) est de 4 404 € par an (part employeur : 1 854 € ; part marin : 2 550 €).
Le marin verse en outre les CSG et CRDS auprès de la Caisse maritime d'allocations familiales (versements poursuivis quand il devient pensionné, sauf exonération).

pensionné

➲ En moyenne, le marin pensionné de l'ENIM a 71 ans, une pension basée sur 19 annuités d'activité et sur la 7ème catégorie. Il bénéficie de sa pension pendant 21 ans, décède vers 78 ans.

▪ A la CRM, s'il a de 3 mois à 15 ans d'activité validés, sa catégorie est plutôt la 5ème ; il bénéficie de sa retraite pendant 15 ans. Age moyen des décès en 2009 : 75 ans.

S'il a plus de 15 ans validés, sa catégorie est la 9ème ; il bénéficie de sa retraite pendant 24 ans. Age moyen des décès : 79 ans.

▪ A la CGP, la 6ème catégorie est la catégorie moyenne des pensions d'invalidité.

➲ En moyenne, le titulaire d'une pension de réversion a 75 ans, dispose de sa pension pendant 19 ans, décède vers 86 ans.

➲ Assurance maladie CGP : 37% des pensionnés ENIM en bénéficient. Motifs : l'activité de marin a du être exercée à titre principal ; en cas de réversion, aucune activité professionnelle n'a permis d'ouvrir droit à la protection d'un autre régime.

EFFECTIFS DES MARINS (HOMMES, FEMMES), SELON LES CATEGORIES ATTACHEES A LEURS FONCTIONS ET SECTEURS D'ACTIVITE

	EFFECTIFS				
CAT.	commerce	pêche	TOTAL	part femmes marins	
1	62	94	156	11	7,05%
2	7	138	145	1	0,69%
3	1 869	3 037	4 906	825	16,82%
4	1 359	3 714	5 073	270	5,32%
5	665	3 084	3 749	133	3,55%
6	963	2 772	3 735	161	4,31%
7	1 576	1 643	3 219	90	2,80%
8	865	2 162	3 027	176	5,81%
9	747	506	1 253	16	1,28%
10	867	391	1 258	10	0,79%
11	307	107	414	22	2,70%
12	1 822	328	2 150	58	0,00%
13	239	166	405	0	1,63%
14	143	41	184	3	3,36%
15	959	53	1 012	34	1,50%
16	316	17	333	5	0,57%
17	234	118	352	2	1,25%
18	160	0	160	2	0,49%
19	410	0	410	2	0,84%
20	356	0	356	3	2,70%
TOTAL	13 926	18 371	18 371	1 824	5,65%
HOMME	12 735	17 738	30 473		
FEMME	1 191	633	1 824		

rappel : part des femmes marins

2005 : 3,92% - 2006 : 4,2% - 2007 : 4,30% - 2008 :4,48% 2009 : 4,90%

EFFECTIFS DES MARINS DE 1950 à 2010

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	VARIATION 2010- 1950
marins								
COMMERCE	55 086	42 391	38 000	36 377	22 125	16 242	13 926	- 74,71%
PECHE	63 616	50 661	39 000	39 107	35 946	27 261	18 371	- 71,12%
ensemble	118 702	93 052	77 000	75 484	58 071	43 503	32 297	- 72,79 %

REPARTITION DES MARINS SUR LE LITTORAL
SELON LEUR LIEU DE GESTION MARITIME

	2010			rappel	résultat	2009
	commerce	pêche	TOTAL	commerce	pêche	TOTAL
NORD - PAS DE CALAIS	1 506	971	2 477	1 657	1 000	2 657
HAUTE NORMANDIE	1 140	795	1 935	1 224	829	2 053
BASSE NORMANDIE	453	1 798	2 251	517	1 894	2 411
BRETAGNE	4 248	5 490	9 738	4 406	5 796	10 202
PAYS-DE-LA-LOIRE	1 160	1 537	2 697	1 254	1 591	2 845
POITOU-CHARENTES	412	1 922	2 334	450	2 069	2 519
AQUITAINE	318	1 263	1 581	344	1 306	1 650
LANGUEDOC-ROUSSILLON	354	1 351	1 705	401	1 521	1 922
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	2 795	679	3 474	3 037	672	3 709
CORSE	733	214	947	776	197	973
GUADELOUPE	395	957	1 352	408	942	1 350
MARTINIQUE	218	643	861	239	685	924
GUYANE	74	129	203	90	141	231
LA REUNION	94	583	677	103	614	717
ST-PIERRE-&-MIQUELON	26	39	65	25	44	69
TOTAL	13 926	18 371	32 297	14 931	19 301	34 232

MARINS ETRANGERS (EFFECTIFS PAR NATION)

Les marins étrangers ici recensés sont affiliés à l'ENIM, sauf exception (dispositions communautaires européennes essentiellement).

Pour rappel, l'**affiliation** à l'ENIM est obligatoire pour tout marin employé sur un navire de commerce, pêche ou plaisance immatriculé dans un département français, en Polynésie française (navire de plus de 10 tonneaux non armé à la pêche), à Saint Pierre et Miquelon.

Des dérogations à ce principe sont admises par accord international : règlements communautaires ou convention bilatérale de sécurité sociale.

⇨ La **CGP** s'applique aux marins étrangers (sauf dérogation).

⇨ L'assurance **CRM** n'est attribuée que si un accord international le prévoit.

rappel	variation
volume 2005 : 1629	2010-2005 : - 18,6%

	2009	2010
EUROPE		
Allemagne	5	8
Belgique	11	11
Bulgarie	-	1
Espagne	300	295
Finlande	-	1
Italie	11	17
Lituanie	8	7
Pays Bas	8	10
Pologne	70	69
Portugal	452	454
Roumanie	1	1
Royaume uni	10	13
Slovaquie	1	-
Suède	2	-
Suisse	2	1
Tchéquie	-	12
Monaco	1	2
Biélorussie	1	1
Ukraine	1	1

	2009	2010
ASIE		
Israël	-	1
Philippines	-	1
Birmanie	1	-
Iran	1	-
Liban	1	1
Sri Lanka	-	1
Vietnam	1	1
AMERIQUE		
Chili	-	1
Bolivie	1	1
Brésil	117	111
Colombie	2	-
Curaçao	1	-
Dominique	2	4
Guyana	134	125
Haïti	23	16
Mexique	1	-
Sainte Lucie	2	3
Saint-Vincent	1	1
Surinam	6	7

	2009	2010
AFRIQUE		
Algérie	12	9
Bénin	-	1
Cameroun	6	6
Congo	1	1
Côte d'Ivoire	1	2
Madagascar	8	7
Maroc	73	60
Sénégal	56	47
Tunisie	10	7
Ghana	4	4
Guinée équat.	2	4
Maurice	6	6
Seychelles	1	-
DIVERS		
apatride, autre	2	5
TOTAL	1 360	1 326
variation 2010 - **2009 :**		- 2,5%

■ **Application des règlements communautaires européens.**
Dérogations possibles d'affiliation à l'ENIM en cas de détachement professionnel, travail habituel dans plus d'un Etat en UE, EEE, Suisse, ou si l'Etat du siège de l'employeur est le même que celui où réside le marin mais diffère de l'Etat du pavillon du navire (cas fréquent pour les Espagnols et Portugais).

■ **Application de conventions internationales.**
De portée variable, la coordination inter régimes est liée aux niveaux des protections (catégories ciblées de personnes, assurances, territoires). L'égalité de traitement des ressortissants du pays co-signataire et des nationaux sur le territoire de l'Etat d'emploi s'impose dans tous les cas. La protection dans l'Etat partie en cas de détachement professionnel et séjour temporaire est prévue le plus souvent.

■ **Absence d'accord international de sécurité sociale** : application de la **CGP**.

REMBOURSEMENTS DE LA CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
POUR LES ASSURANCES MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL, MATERNITE (EN EUROS)

	maladie		accident du travail		maternité	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
PRESTATIONS EN NATURE						
HONORAIRES DES PRATICIENS						
CONSULTATIONS	13 279 429	11 671 071	166 456	162 258	46 791	53 753
VISITES	2 435 789	2 179 642	3 951	4 032	681	634
ACTES DE CHIRURGIE ET SPECIALITE	7 290 576	6 746 318	96 367	88 095	50 182	59 850
RADIOLOGIE	9 272 190	8 467 090	79 617	92 568	2 765	4 259
AUTRES HONORAIRES	6 409 280	530 220	5 488	6 737	2 698	3 370
FORFAITS D'ACCOUCHEMENT	0	0	0	0	28 505	39 325
FRAIS DE DEPLACEMENT DES PRATICIENS	1 093 823	5 546 073	1 749	1 701	165	159
total des honoraires ⇨	39 781 085	**36 134 737**	353 629	**355 391**	131 785	**161 349**
HOSPITALISATIONS						
DOTATIONS HOSPITALIERES	105 252 658	87 404 897	1 074 196	762 452	326 833	279 566
AUTRES HOSP^{NS} DU SECTEUR PUBLIC	4 834 693	7 497 869	120 827	73 555	1 569	1 701
FRAIS DE SEJOUR DU SECTEUR PRIVE	24 041 906	23 816 301	187 238	384 032	120 074	142 080
AUTRES DEPENSES DU SECTEUR PRIVE	9 504 653	9 045 335	29 592	45 373	2 438	2 002
total hospitalisations ⇨	143 633 910	**127 764 402**	1 411 853	**1 265 412**	450 915	**425 349**
PRESCRIPTIONS MEDICALES						
AUXILIAIRES MEDICAUX	31 454 332	32 517 219	358 324	394 537	15 166	14 394
ANALYSES	7 648 031	7 303 040	12 838	10 033	49 176	60 393
PHARMACIE	58 237 221	59 852 155	76 094	85 116	17 371	22 441
AUTRES PRESCRIPTIONS	11 595 039	8 302 663	64 582	107 072	2 066	1 872
total prescriptions ⇨	108 934 623	107 975 077	511 837	**596 757**	83 778	**99 101**
AUTRES PRESTATIONS						
DEPENSES FORFAITAIRES	22 962 158	24 226 967	-	-	-	-
FRAIS DE DEPLACEMENT DES MALADES	9 915 572	9 619 634	160 147	177 827	3 597	4 028
DIVERS	366 994	2 010 289	5 958	13 218	23	1 877
total autres prestations ⇨	33 244 724	35 856 890	166 105	**191 045**	3 620	**5 905**
PRESTATIONS EN ESPECES						
INDEMNITES JOURNALIERES	12 197 897	13 053 869	8 196 133	8 506 507	956 107	872 411
INDEMNITES DE NOURRITURE	163 685	219 973	915 638	954 496	-	-
total prestations en espèces ⇨	12 361 582	13 273 842	9 111 771	**9 461 002**	956 107	**872 411**
PRESTATIONS TOM						
total prestations TOM ⇨	6 104 543	2 996 329	-	588 565	-	-
TOTAL DES REMBOURSEMENTS	344 060 467	324 001 275	11 555 197	12 458 172	1 626 205	1 564 115
PROVISIONS POUR EXERCICE SUIVANT	40 782 136	34 519 556	1 600 000	1 600 000	116 463	121 367

REPARTITION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

à la CAISSE DE RETRAITES DES MARINS

pensions, allocations	volume global		concession	
	2009	2010	2009	2010
marin				
ANCIENNETE A 55 ANS	18 797	18 534	482	510
ANCIENNETE A 50 ANS	4 617	4 496	86	79
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	4 413	4 396	85	80
PROPORTIONNELLE D'ANCIENNETE	8 015	7 923	287	267
SPECIALE	31 447	31 850	1 385	1 415
ANTICIPEE	3 973	3 943	135	133
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	892	880	60	57
ALLOCATION FORFAITAIRE	3	2	0	0
COORDINATION ET AVTS	895	765	0	1
▶ ensemble	73 052	72 789	2 520	2 542
veuf(ve) et orphelin				
ANCIENNETE A 55 ANS	22 599	22 208	869	791
ANCIENNETE A 50 ANS	2 942	2 881	136	120
ANCIENNETE A 52 ½ ANS	775	844	71	76
SPECIALE	11 543	12 053	794	770
ANTICIPEE	1 930	1 990	107	115
RETRAITE SUBSTITUEE A UNE PIM	713	728	29	42
COORDINATION ET AVTS	2 687	2 503	74	64
ORPHELIN A 10%	1 123	1 046	151	128
ORPHELIN A 50%	1 067	1 008	117	82
ALLOCATION DE VEUVE	242	229	11	5
▶ ensemble	45 621	45 490	2 359	2 193
TOTAL	118 673	118 279	4 879	4 735

à la CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE

pensions, allocations	volume global		concession	
	2009	2010	2009	2010
accident du travail maritime et invalidité professionnelle				
MARIN	5 876	5 732	161	133
VEUF(VE)	2 888	2 836	33	47
ORPHELIN	398	376	22	16
ASCENDANT, CONCUBIN	87	82	3	0
▶ ensemble	9 249	9 026	219	196
maladie				
MARIN	562	531	46	43
VEUF(VE)	54	47	0	0
ORPHELIN	4	3	0	0
ASCENDANT	0	0	0	0
▶ ensemble	620	581	46	43
TOTAL	9 869	9 607	265	239

CONTRIBUTIONS DES ARMATEURS ET COTISATIONS DES MARINS

EN 2010, POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES - COMMERCE ET PECHE – (EN €)

	C R M		C G P		TOTAL
	ARMATEURS	MARINS	ARMATEURS	MARINS	
NORD - PAS DE CALAIS	2 298 190	7 543 979	1 844 820	838 765	12 525 754
HAUTE NORMANDIE	5 198 260	8 206 781	4 128 102	931 740	18 464 883
BASSE NORMANDIE	679 053	4 018 756	749 787	448 937	5 896 533
BRETAGNE	6 309 638	20 318 887	6 008 351	2 298 529	34 935 405
PAYS-DE-LA-LOIRE	2 964 926	5 838 550	2 721 122	656 028	12 180 626
POITOU-CHARENTES	1 336 501	4 726 029	1 781 528	534 006	8 378 064
AQUITAINE	1 778 259	3 504 644	1 714 088	394 223	7 391 214
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 085 454	3 212 738	1 097 753	369 677	5 765 622
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6 748 458	14 820 909	5 515 322	1 703 247	28 787 936
CORSE	833 411	1 001 481	666 827	124 415	2 626 134
MARTINIQUE	414 279	1 201 921	368 072	141 600	2 125 872
GUADELOUPE	326 181	1 547 640	277 034	178 610	2 329 465
GUYANE	325 275	124 535	82 382	26 926	559 118
LA REUNION	399 456	824 535	331 425	94 699	1 650 115
SAINT-PIERRE-&-MIQUELON	58 577	92 795	45 883	51 519	248 774
TOM ET AUTRES	3 036 279	1 211 709	924 605	299 616	5 472 209
TOTAL	33 792 197	78 195 889	28 257 101	9 092 537	149 337 724
	111 988 086		37 349 638		
					% / PRODUITS ENIM
contribution armateurs ▶			62 049 298 (1)		3,75 %
cotisation marins ▶			87 288 426 (2)		5,28 %

Pour mémoire, par ailleurs :			
	cotisations chômeurs ▶	82 248	0,004 %
	cotisations retraités ▶	617 049	0,003 %

(1) Hors pénalités pour retard de paiement des charges sociales et hors majorations pour non assurance des navires.
(2) CSG et CRDS sont prélevées par l'intermédiaire de la Caisse maritime d'allocations familiales.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	VARIATION 2010-2009	VARIATION 2009-2003
ARMATEURS	124 013 148	111 745 851	118 846 235	78 397 027	74 424 027	70 309 627	64 790 884	62 049 298	- 4,23 %	- 49,964,%
MARINS	87 660 464	81 615 061	88 421 097	85 136 513	81 872 719	87 096 636	96 319 978	87 288 426	- 9,37 %	- 0,42 %

catégories	a/c 1/04/09	a/c 1/04/10
▪ 1	11 758,14	17 192,00
▪ 2	14 624,11	17 192,00
▪ 3	17 489,45	17 646,86
▪ 4	19 292,95	19 466,59
▪ 5	20 590,81	20 776,13
▪ 6	21 305,47	21 497,22
▪ 7	22 628,39	22 832,05
▪ 8	23 816,75	24 031,10
▪ 9	24 890,88	25 114,90
▪ 10	26 450,64	26 688,70
▪ 11	29 305,15	29 568,90
▪ 12	31 176,97	31 457,56
▪ 13	33 725,62	34 029,15
▪ 14	36 274,32	36 600,79
▪ 15	39 101,08	39 452,99
▪ 16	42 095,25	42 474,11
▪ 17	45 754,27	46 166,06
▪ 18	50 421,06	50 874,85
▪ 19	55 502,33	56 001,85
▪ 20	60 982,75	61 531,59

SALAIRES FORFAITAIRES DES MARINS EN 2010,

SELON LES CATEGORIES DE CLASSEMENT

(MONTANT ANNUEL EN €)

NB : Pour rappel,
les salaires forfaitaires servent d'assiette
aux contributions et cotisations dues à l'ENIM,
aux pensions CGP et CRM,
aux indemnités compensatrices de salaires servies par la CGP.

INDICATEURS D'ACTIVITE
DES CENTRES DE PRESTATIONS D'ASSURANCE MALADIE

	2009	2010	VARIATION
LIGNES DE DECOMPTE * PAR TYPE DE LIQUIDATION			
LIQUIDATION AUTOMATISEE DES FEUILLES DE SOINS ELECTRONIQUES	9 430 806	**9 728 655**	+ 3,16%
GESTION DES FACTURES DE TIERS PROFESSIONNELS DE SANTE	1 310 502	**1 258 983**	- 3,93%
LIQUIDATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (1)	2 112 937	**1 453 642**	- 31,20%

* Traduction en lignes de décompte, avec les découpages prévus par les systèmes informatiques de la CNAMTS.
(1) Feuilles de soins sur papier essentiellement.

INDICATEURS D'ACTIVITE
DU CENTRE DES PENSIONS

	2009	2010	VARIATION
PENSIONS DE RETRAITE PAYEES (1)	1 424 590	**1 421 096**	- 0,2 %
PENSIONS DE MARINS CONCEDEES	2 520	**2 542**	+ 0,9 %
PENSIONS DE VEUVES ET D'ORPHELINS CONCEDEES	2 359	**2 193**	- 7,0 %
PENSIONS D'INVALIDITE PAYEES (1)	119 782	**116 538**	- 2,7 %
PENSIONS D'INVALIDITE CONCEDEES	265	**239**	- 9,8 %

(1) Nombre de titres de paiement émis sur 12 mois.

INDICATEURS D'ACTIVITE
DU CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE

	2009	2010	VARIATION
NOMBRE DE TITRES DE COTISATIONS TRAITES	50 252	**45 585**	- 9,29 %
NOMBRE DE DMIST INITIALES LIQUIDEES	1 280	**1 352**	+ 5,62 %
NOMBRE DE DTA EMIS (1)	39 015	**37 003**	- 5,16 %
DECISIONS DE SURCLASSEMENT	2 894	**2 542**	- 12,16%
DECISIONS DE RECLASSEMENT	781	**654**	- 16,26 %

(1) Lancé à titre expérimental en 2006, le dispositif du "décompte trimestriel automatisé" (DTA) a été généralisé en 2009, relayant le dispositif de la "déclaration trimestrielle simplifiée" (DTS).

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES AIDES INDIVIDUELLES

	aides aux pensionnés						secours aux marins et familles			
	aide ménagère	garde à domicile	aide à l'habitat	aide aux chauffage climatisn	aide aux vacances	hébergement temporaire	secours ordinaires * MHN-MAT	secours ordinaires ** ATM-MP	secours d'urgence	secours d'obsèques
NORD	34	-	3	44	5	-	38	-	-	8
PAS-DE-CALAIS, SOMME	23	-	4	33	7	-	67	16	-	21
SEINE-MARITIME, EURE	31	-	1	46	5	-	34	11	1	10
CALVADOS	21	3	4	31	7	-	31	9	1	6
MANCHE	29	-	-	19	5	-	44	2	1	8
ILLE-ET-VILAINE	71	-	4	102	4	-	61	28	-	16
COTES D'ARMOR	198	1	15	367	10	1	67	19	1	18
FINISTERE	279	6	25	313	6	-	92	3	-	39
MORBIHAN	145	5	2	111	5	3	49	11	-	30
LOIRE ATLANTIQUE	31	-	1	18	4	-	4	1	-	9
VENDEE	52	-	7	86	5	-	64	5	1	17
CHARENTE MARITIME	201	-	7	179	4	1	103	5	-	16
GIRONDE	82	2	1	59	2	-	26	2	3	9
PYRENEES ATL., LANDES	23	1	1	21	3	-	7	4	1	4
PYRENEES ORIENT., AUDE	29	-	-	15	1	-	2	-	-	6
HERAULT, GARD	29	-	2	64	4	-	37	13	-	8
BOUCHES DU RHONE	62	1	-	151	15	2	14	2	-	9
VAR	15	-	1	17	3	1	17	-	-	5
ALPES MARITIMES	8	-	-	7	1	-	-	-	-	3
HAUTE CORSE	20	-	3	19	-	1	7	2	-	4
CORSE DU SUD	3	-	7	40	3	-	14	2	-	3
AUTRES DEPARTEMENTS DE METROPLOLE	23	-	1	3	-	-	6	-	-	3
MARTINIQUE	277	-	10	4	3	-	13	5	-	7
GUADELOUPE	124	-	11	3	1	-	13	2	-	20
REUNION	15	-	-	-	4	-	15	4	-	-
GUYANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST-PIERRE-&-MIQUELON	15	-	1	12	-	-	1	1	-	1
POLYNESIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOUVELLE CALEDONIE	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES AIDES	**1 840**	**19**	**112**	**1 757 + 7**	**107**	**9**	**826**	**147**	**9**	**280**
PART DES SECOURS SERVIS VIA LE SERVICE CENTRAL (HORS DELEGATION AUX AFFAIRES MARITIMES)							335	36	9	4
DEPENSE (EN €)	**2 855 540**	**28 831**	**309 739**	**445 809**	**45 054**	**12 300**	**352 248**	**68 578**	**69 758**	**280 000**

* maladie hors navigation et maternité

** accident du travail maritime et maladie professionnelle

EVOLUTION DES DEPENSES (EN €)

	2009	2010	VARIATION
AIDE MENAGERE A DOMICILE	2 934 925	**2 855 540**	- 2,70 %
GARDE A DOMICILE	25 846	**28 831**	+ 11,54 %
AIDE A L'HABITAT	299 738	**309 739**	+ 3,33 %
AIDE AUX CHAUFFAGE-CLIMATISATION	459 634	**445 809**	- 3,00 %
AIDE AUX VACANCES	67 849	**45 054**	- 33,59 %
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	9 045	**12 300**	+ 35,98%
SECOURS	675 053	**770 584**	+ 14,15 %

REPARTITION DES DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL SUPERIEUR DE SANTE

	2006	2007	2008	2009	2010	%
PRISE EN CHARGE DE RISQUE PROFESSIONEL MARITIME	21	15	16	25	23	2,75%
BENEFICE DE LA REEDUCATION PROFESSIONNELLE	73	71	91	88	44	5,26%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	300	314	285	300	257	30,70%
REVISION DE PENSION INVALIDITE MALADIE PROFESSIONNELLE	16	18	13	15	23	2,75%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	246	241	253	213	224	26,76%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ACCIDENT	84	68	38	35	33	3,94%
CONCESSION DE PENSION ANTICIPEE SUR LA CRM	127	119	144	107	110	13,14%
CONCESSION DE PENSION INVALIDITE MALADIE	80	71	92	68	56	6,69%
REVISION DE PENSION INVALIDITE ET DE SOINS AUX INVALIDES	67	22	13	11	9	1,08%
COMPLEMENT DE RENTE AUX VEUVES	4	1	2	1	-	-
PENSION D'INVALIDITE D'AYANT DROIT	37	43	24	37	36	4,30%
RESERVATION DE DROITS, ORPHELIN INFIRME MAJEUR	23	13	20	10	18	2,15%
MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE	14	17	-	6	4	0,48%
TOTAL	1 092	1 014	991	916	837	100%

PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PATHOLOGIES

	2006	2007	2008	2009	2010
atteinte des membres supérieurs *	85	86	99	69	69
atteinte des membres inférieurs **	47	50	39	43	53
atteinte du rachis	57	49	52	57	48
autres pathologies ***	35	23	38	27	28
TOTAL	224	208	218	196	190

* **main : 39** ; poignet : **6** ; coude : **3** ; bras : **3** ; épaule : **18**
** hanche-fémur : **1** ; genou : **28** ; jambe-tibia-péroné : **7** ; cheville : **13** ; pied : **3**
*** infarctus et traumatismes essentiellement.

PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT CONCEDEES EN FONCTION DES PRINCIPAUX TYPES DE NAVIGATION

	petite pêche conchyliculture		pêche côtière		pêche au large		grande pêche		commerce	
	2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010	2006	2010
PIA concédées	67	71	39	17	41	30	10	4	77	68
MARINS EN ACTIVITE	14 391	12 203	3 554	2 518	2 892	2 717	1 014	923	15 884	13 926

EVOLUTION DES PENSIONS D' INVALIDITE ACCIDENT (VARIABLES ET MOYENNES)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIA concédées	217	221	298	275	219	224	208	218	196	190
jours entre l'accident et la consolidation	402	416	422	419	382	351	422	433	418	394
moyenne de l'IPP	12%	12%	14%	12%	11%	10%	11%	12%	11%	13%
AGE MOYEN DU MARIN	45 ans	44 ans	45 ans	45 ans	44 ans	45 ans	45 ans	46 ans	47 ans	46 ans
CLASSEMENT MOYEN CATEGORIEL DU MARIN	7è	7è	7è	7è	7è	7è	7è	7è	8è	7è
MARINS EN ACTIVITE	43 289	42 492	41 318	39 748	39 051	37 825	36 351	35 563	34 232	32 297

INCAPACITES DUES A L'**AMIANTE**, EN FONCTION DU TAUX D'IPP

TAUX D'IPP	0 à 5 %	6 à 10 %	11 à 20 %	21 à 30 %	31 à 40 %	41 à 100 %
lésions diverses d'asbestose	20	10	4	-	-	1

TAUX D'IPP	65 %	70 %	80 %	90 %	95 %	100 %
cancer broncho-pulmonaire	1	-	1	1	-	8
mésothéliome pleural	-	-	-	-	-	6

INCAPACITE DES MARINS POUR **TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES**

codification des maladies (1)	taux d'incapacité permanente partielle (IPP)									dossiers rejetés
	(2) NC	(3) 0%	4%	5%	10%	18%	25%	40%	> 40%	
57 A	36			1	3					6
57 B	22									1
57 C	37	1	1							3
57 D	1									-
69 B						1				-
79										2
98	27			1	2	1	1			11
divers	9							2		19
hors tableau		1			1					16
TOTAL	132	2	1	2	6	2	1	2		58
	VOLUME TOTAL DES DOSSIERS : 208									

(1) En référence aux tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale.
(2) "NC" : Non consolidé (des soins sont en cours ; l'affection a été reconnue, mais le taux d'IPP n'est pas encore attribué).
(3) "0%" : Après constat de l'accident ou de la maladie (soins prodigués), aucune séquelle n'est observée.

nombre moyen de marins en arrêt de travail (par mois)	2006	2007	2008	2009	**2010**
CLP DE SAINT-MALO	766	840	972	834	**1 917**
CLP DE LORIENT	440	425	418	401	**403**
CLP DE BORDEAUX	157	155	140	397	**237**

EXONERATIONS DU TICKET MODERATEUR
POUR AFFECTIONS DE LONGUE DUREE
(DEMANDES D'ADMISSION ET REVISION)

	2009	2010
CLP DE SAINT-MALO	4 002	2 143
CLP DE LORIENT	2 173	2 222
CLP DE BORDEAUX	735	1 036
TOTAL	6 910	5 401

EXPERTISES MEDICALES
EN CAS DE CONTESTATION, PAR L'ASSURE,
D'UNE DECISION DE L'ENIM SUR L'APPRECIATION D'UNE INCAPACITE

	favorables à l'ENIM		défavorables à l'ENIM		TOTAL	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
CLP DE SAINT-MALO	15	**11**	8	**5**	23	16
CLP DE LORIENT	46	**9**	8	**5**	54	14
CLP DE BORDEAUX	-	**-**	-	**-**	-	-
TOTAL	61	20	16	10	77	30

PERSONNELS ENIM

EFFECTIF (ETP) AU 31 DECEMBRE 2010

	agents	CUI
ADMINISTRATION CENTRALE (y compris l'agence comptable et le service médical de Paris)	113	1
AGENCES COMPTABLES DES CENTRES	43	1
SERVICES MEDICAUX DES CENTRES	17	-
DIVISION INFORMATIQUE - LORIENT	28	-
CDP - PAIMPOL	52	6
CNA - PAIMPOL	5	-
CLP - BORDEAUX	21	2
CLP - LORIENT	39	-
CLP - SAINT-MALO	78	3
CNLRE - SAINT-MALO	43	-
UGIS - - LORIENT	4	-
CEDIF- LORIENT	4	-
SERVICES DES AFFAIRES MARITIMES ET DIVERS	-	-
▶ TOTAL	447	13

EFFECTIF A TEMPS PARTIEL AU 31 DECEMBRE 2010

	DUREE DU TRAVAIL					TOTAL
	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %	
HOMMES CATEGORIE A	-	1	-	-	-	1
HOMMES CATEGORIE B	-	-	-	-	1	1
HOMMES CATEGORIE C	-	-	-	3	-	3
▶ ensemble	-	1	-	3	1	5
FEMMES CATEGORIE A	-	-	-	3	-	3
FEMMES CATEGORIE B	1	-	-	16	4	21
FEMMES CATEGORIE C	4	-	-	50	6	60
▶ ensemble	5	-	-	69	10	84
▶ EFFECTIF	5	1	-	72	11	89

ABSENCES EN 2010

	TOTAL DE JOURS			MOYENNE EN JOURS D'ABSENCE		
	HOMMES	FEMMES	ensemble	HOMMES	FEMMES	ensemble
CONGE ORDINAIRE DE MALADIE	685	4231	4916	19	24	23
CONGE DE LONGUE MALADIE	577	1420	1997	288	157	181
CONGE DE LONGUE DUREE	365	1023	1388	365	341	347
ACCIDENT DE SERVICE	280	45	325	93	22	65
CONGE DE MATERNITE ET D'ADOPTION	-	112	112	-	112	112
CONGE DE GRAVE MALADIE	-	-	-	-	-	-
AUTRES (cure thermale, mi-temps thérapeutique..)	-	90	90	-	90	90
▶ TOTAL	1907	6 921	8 828			

BUDGET DE L'ENIM
STRUTURE DES CHARGES ET DES PRODUITS

	2005		2010	
	valeur absolue	%	valeur absolue	%
charges				
PENSIONS DE RETRAITE (CRM)	1 046 M€	68,55%	1 073 M€	65,07%
PENSIONS INVALIDITE (CGP)	60 M€	3,93%	59 M€	3,58%
AUTRES PRESTATIONS LEGALES	339 M€	22,22%	339 M€	20,56%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	7 M€	0,46%	9 M€	0,55%
TRANSFERTS	9 M€	0,59%	84 M€	5,09%
CHARGES D'EXPLOITATION	28 M€	1,83%	33 M€	2,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	37 M€	2,42%	53 M€	3,15%
▶ TOTAL	**1 526 M€**	100%	**1 650 M€**	100%
produits				
PRODUITS PROPRES	210 M€	13,47%	151 M€	9,15%
TRANSFERTS SOCIAUX	492 M€	31,56%	449 M€	27,21%
SUBVENTIONS (ETAT + CNAMTS)	822 M€	52,73%	990 M€	60,00%
AUTRES PRODUITS	35 M€	2,24%	60 M€	3,64%
▶ TOTAL	**1 559 M€**	100%	**1 650 M€**	100%

CHARGES DE L'ANNÉE 2010 (EN EUROS)

catégories de charges	prévisions initiales	prévisions modifiées dont report de crédits en investissement	résultats	coefficient d'exécution sur budget modifié	rappel des résultats 2009	évolution en % 2010-2009
1ère section *FONCTIONNEMENT*						
PRESTATIONS LEGALES						
PRESTATIONS LEGALES VIEILLESSE	1 080 478 610	1 077 478 610	**1 073 091 646**	99,59%	1 073 351 872	-0,02%
PRESTATIONS LEGALES INVALIDITE - AMIANTE	59 942 000	60 942 000	**58 704 932**	96,33%	60 124 996	-2,36%
PRESTATIONS LEGALES MALADIE - MATERNITE - ATMP - DIVERS	360 082 200	358 412 873	**339 444 744**	94,71%	357 797 167	-5,13%
total prestations ⇨	1 500 502 810	1 496 833 483	**1 471 241 323**	98,29%	1 461 274 037	-1,34%
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	10 201 800	10 564 000	**9 338 981**	88,40%	9 390 849	-0,55%
TRANSFERTS, PARTICIPATIONS ET REGULARISATIONS	16 050 000	21 671 917	**84 274 601**	388,87%	16 475 202	411,52%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INFORMATIQUE	4 892 500	4 892 500	**3 907 905**	79,88%	4 055 811	-3,65%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE	6 000 000	6 000 000	**5 544 904**	92,42%	5 830 970	-4,91%
CHARGES DE PERSONNEL	25 800 000	25 800 000	**23 471 060**	90,97%	24 016 399	-2,27%
total charges de fonctionnement ⇨	36 692 500	36 692 500	**32 923 870**	89,73%	33 903 181	-2,89%
CHARGES EXCEPTIONNELLES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	67 631 500	63 310 009	**52 497 514**	80,38%	57 041 430	-7,97%
IMPOTS SUR LES BENEFICES		6 700	**6 620**	98,81%		
total 1ère section ⇨	**1 631 078 610**	**1 631 078 610**	**1 650 282 912**	**98,57%**	1 608 084 701	**2,62%**
2ème section *OPERATIONS EN CAPITAL*						
CHARGES IMMOBILISEES	775 000	765 000	**329 720**	43,10%	504 064	**-34,59%**
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	4 919 000	4 889 000	**2 524 497**	51,64%	1 379 863	**82,95%**
VALEURS MOBILIERES - DONS ET LEGS		40 000	**33 923**		17 191	
total 2ème section ⇨	**5 694 000**	**5 694 000**	**2 888 141**	**50,72%**	1 901 119	**51,92%**
TOTAL GENERAL	**1 636 772 610**	**1 636 772 610**	**1 653 171 053**	**101,00%**	**1 609 985 821**	**2,68%**

PRODUITS DE L'ANNEE 2010 (EN EUROS)

catégories de produits	prévisions initiales	prévisions modifiées	résultats	coefficient d'exécution sur budget	rappel des résultats 2009	évolution en % 2010 - 2009
1ère section *FONCTIONNEMENT*						
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						
COTISATIONS SALARIALES VIEILLESSE	65 200 000	65 200 000	**78 195 889**	119,93%	**86 081 113**	-9,16%
COTISATIONS PATRONALES VIEILLESSE	36 165 000	36 165 000	**34 854 886**	96,38%	**36 959 934**	-5,70%
COTISATIONS SALARIALES MALADIE	7 000 000	7 000 000	**9 092 536**	129,89%	**10 238 865**	-11,20%
COTISATIONS PATRONALES MALADIE	27 420 000	27 420 000	**28 624 683**	104,39%	**29 383 513**	-2,58%
COTISATIONS DES INACTIFS RETRAITES			**617 049**		**614 300**	0,45%
COTISATIONS DES INACTIFS CHOMEURS	30 000	30 000	**82 248**	274,16%	**89 456**	-8,06%
total cotisations et contributions ⇨	135 815 000	138 815 000	**151 467 293**	111,52%	**163 367 183**	-7,28%
COMPENSATIONS ET TRANSFERTS						
COMPENSATION MALADIE - MATERNITE	80 000 000	80 000 000	**121 041 554**	151,30%	**95 000 000**	27,41%
COMPENSATIONS VIEILLESSE	168 200 000	168 200 000	**165 000 000**	98,10%	**212 026 654**	-22,18%
CSG	87 112 000	87 112 000	**87 259 723**	100,17%	**82 804 584**	5,38%
FSV-FSI	3 150 000	3 150 000	**3 127 785**	99,39%	**3 036 222**	3,02%
FONDS CMU - MUTUELLES	925 000	925 000	**1 116 390**	120,69%	**900 000**	24,04%
CONGES DE PATERNITE	400 000	400 000	**401 031**	100,26%	**389 773**	2,89%
CNSA	3 250 000	3 250 000	**2 458 197**	75,64%	**3 228 302**	-23,85%
COMPENSATIONS EXONERATIONS	68 540 000	68 540 000	**68 669 082**	100,19%	**67 390 312**	1,90%
total compensations et transferts ⇨	411 577 400	411 577 400	**449 073 763**	109,11%	**464 775 849**	-3,38%
AUTRES PRODUITS						
PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 104 000	4 104 000	**6 580 811**	160,35%	**6 157 957**	6,87%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	260 000	260 000	**117 498**	45,19%	**405 114**	-71,00%
REPRISES PROVISIONS	56 090 000	56 090 000	**53 184 500**	94,82%	**55 123 337**	-3,52%
total autres produits ⇨	60 454 000	60 454 000	**59 882 810**	99,06%	**61 686 409**	-2,92%
SUBVENTIONS						
SUBVENTION DE L'ETAT	792 500 000	792 500 000	**778 418 247**	98,22%	**739 999 228**	5,19%
SUBVENTION DE LA CNAMTS	230 732 210	230 732 210	**211 732 000**	91,77%	**199 899 313**	5,92%
total subventions ⇨	1 023 231 210	1 023 231 210	**990 150 247**	96,77%	**939 898 541**	5,35%
total 1ère section ⇨	**1 631 078 610**	**1 631 078 610**	**1 650 574 114**	**101,20%**	**1 629 727 983**	**1,28%**
2ème section *OPERATIONS EN CAPITAL*						
VALEURS MOBILIERES - DONS ET LEGS	5 000	5 000	**32 340**	646,81%	**54 966**	41,16%
REMBOURSEMENTS DE PRETS	5 000	5 000	**40**	0,80%	**736**	-94,57%
total 2ème section ⇨	**10 000**	**10 000**	**32 380**	**323,81%**	**55 703**	**-41,87%**
TOTAL GENERAL	**1 631 088 610**	**1 631 088 610**	**1 650 606 495**	**101,20%**	**1 629 783 686**	**1,28%**

GLOSSAIRE

ADIEPH	ASSOCIATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES
AGISM	ASSOCIATION POUR LA GESTION DES INSTITUTIONS SOCIALES MARITIMES
AT-MP	ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE
ATP	AVIS DE TROP PAYE
AVTS	ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES
CCAM	CLASSIFICATION COMMUNE DES ACTES MEDICAUX
CDP	CENTRE DES PENSIONS
CEDIF	CENTRE DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION
CGP	CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE
CLP	CENTRE DE LIQUIDATION DES PRESTATIONS MALADIE
CMAF	CAISSE MARITIME D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CMU	COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
CNA	CENTRE NATIONAL DES ARCHIVES
CNAMTS	CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES
CNAVTS	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES TRAVAILLEURS SALARIES
CNLRE	CENTRE NATIONAL DE LIQUIDATION DES ROLES D'EQUIPAGE
CNPMEM	COMITE NATIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS
CPO	COTISATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE
CPRM	CODE DES PENSIONS DE RETRAITE DES MARINS
CRM	CAISSE DE RETRAITES DES MARINS
CSA	CONTRIBUTION SOCIALE AUTONOMIE
CSG	CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE
CTT	CENTRE DE TRAITEMENT DES TIERS (SERVICES ENIM GERANT LES FACTURES DES PROFESSIONNELS DE SANTE)
CUI	CONTRAT UNIQUE D'INSERTION
DMIST	DECLARATION MENSUELLE INFORMATISEE DE SERVICES ET DE TAXES
DOM	DEPARTEMENT D'OUTRE MER
DTA	DECOMPTE TRIMESTRIEL AUTOMATISE
DTS	DECLARATION TRIMESTRIELLE SIMPLIFIEE
ENIM	ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE
FNS	FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE
FSE	FEUILLE DE SOINS ELECTRONIQUE
FSP	FEUILLE DE SOINS SUR PAPIER
FSV-FSI	FONDS DE SOLIDARITE VIEILLESSE - FONDS SPECIAL D'INVALIDITE
GFT	GESTION DES FACTURES DE TIERS
IJ	INDEMNITE JOURNALIERE
IMP	INSTITUT MARITIME DE PREVENTION
IPP	INCAPACITE PERMANENTE ET PARTIELLE
LAO	LIQUIDATION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
LODEOM	LOI DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR L'OUTRE MER
M€	MILLION D'EUROS
MEEDDM	MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
NAÏADE	NAVIGATION POUR L'INFORMATION DES ASSURES DE L'ENIM
NOEMIE	NORME OUVERTE D'ECHANGES ENTRE LA MALADIE ET LES INTERVENANTS EXTERIEURS
OIT	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
PAS	PENSIONNES ASSURES SOCIAUX
PE	PRESTATION EN ESPECES D'ASSURANCE MALADIE
PIA	PENSION D'INVALIDITE ACCIDENT
PIM	PENSION D'INVALIDITE MALADIE
PN	PRESTATION EN NATURE D'ASSURANCE MALADIE
PRA	PENSION DE RETRAITE ANTICIPEE
RIF	REGISTRE INTERNATIONNAL FRANÇAIS
SDI	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
SI	SYSTEME D'INFORMATION
SIR-EPA	SYSTEME D'INFORMATIONS RELATIONNELLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ADMINISTRATIFS
SSM	SERVICE SOCIAL MARITIME
T2A	TARIFICATION A L'ACTE
TMS	TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUE
TOM	TERRITOIRE D'OUTRE MER